



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CGAAER
CONSEIL GÉNÉRAL
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DES ESPACES RURAUX

RAPPORT D'ACTIVITÉ CGAAER 2023





Les missions du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire demeurent primordiales en ces périodes de crises économique, climatique et politique. Nous devons plus que jamais soutenir et accompagner les professionnels agricoles, agroalimentaires et forestiers dans les transitions pour assurer à nos concitoyens une alimentation sûre, durable et accessible à tous.

L'année 2023 a vu le lancement du Plan stratégique national français (PSN) de la nouvelle Politique agricole commune (PAC 2023-2027), la mise en place de la planification écologique ainsi que la finalisation du pacte et du projet de loi pour la souveraineté agricole et le renouvellement des générations en agriculture. L'ensemble de ces plans et de ces textes portent trois ambitions principales : une ambition économique, une ambition environnementale et une ambition sociale.

Les actions mises en œuvre mettent en exergue l'importance de l'anticipation, de l'innovation et de l'accompagnement des agriculteurs et des forestiers dans un contexte de changement climatique et de transition agroécologique. La France se mobilise pour protéger les cultures de demain tout en veillant à une meilleure gestion de l'eau et à la mise en œuvre de mesures pour lutter contre le changement climatique. Les initiatives telles que la plantation de haies, le développement des protéines végétales, l'accompagnement de la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires et le renouvellement forestier montrent l'engagement du pays en faveur d'une agriculture plus durable et respectueuse de l'environnement, plus résiliente, à même d'attirer de nouveaux talents, et en faveur d'une forêt à la multifonctionnalité reconnue, qui retrouve sa capacité à stocker du carbone et contribuer à la décarbonation de notre économie malgré le changement climatique.

L'année 2023 a démontré toute la force du CGAAER et sa capacité à agir au cœur des politiques publiques et en appui de notre action dans toute sa diversité. Par son implication dans le pilotage du Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (PARSADA), son accompagnement des services de l'État des Pyrénées-orientales pour la gestion de la crise sécheresse ou encore son appui au cabinet du ministre pour le déploiement et le pilotage des mesures de planification écologique, le CGAAER reste une ressource essentielle pour la bonne conduite des réformes par l'engagement, la diversité des compétences et l'expérience de ses membres.

Je tiens ainsi à remercier les membres du CGAAER et l'équipe administrative et technique qui les accompagne, pour leur engagement sans faille au service de l'agriculture, des secteurs aquacole et halieutique, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Marc Fesneau,
ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire



FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2023

p. 5
Le PARSADA en action : la France anticipe la protection des cultures de demain !

p. 7
Gestion de crise : sécheresse

p. 8
Planification écologique

p. 9
Activité interne du CGAAER



ACTIVITÉS DES SECTIONS*

p. 12
Section 1
Mission d'inspection générale et d'audit

p. 16
Section 2
Économie agricole et agroalimentaire

p. 22
Section 3
Alimentation et santé

p. 28
Section 4
Forêts, ressources naturelles et territoires

p. 34
Section 5
Formation, recherche et métiers

p. 40
Section 6
Gestion publique et réforme de l'État

p. 45
Section 7
International, prospective, évaluation et société



LES MISSIONS

p. 57
Missions d'audit et d'inspection

p. 58
Missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation, de gestion de crise et de prospective

p. 61
Missions de jurys

p. 62
Missions de représentation



LES RAPPORTS

p. 68
Rapports des missions d'audit et d'inspection

p. 68
Rapports des missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation, de gestion de crise et de prospective

GLOSSAIRE DES SIGLES

p. 70

* Selon appellations des sections au 1^{er} janvier 2023 (arrêté du 26 décembre 2022 relatif à l'organisation du CGAAER)



Le CGAAER a le plaisir de remercier son président, Marc Fesneau, qui lui fait l'honneur de signer l'éditorial de ce rapport annuel.

L'année 2023 a été marquée par l'entrée en application du nouveau décret d'organisation du CGAAER en application de la réforme de la haute fonction publique. Le fait marquant de cette nouvelle organisation est la possibilité désormais de recruter des hauts fonctionnaires de tous ministères, en début ou milieu de carrière, et des agents contractuels issus du secteur privé. Cette ouverture dans le recrutement va permettre de diversifier encore plus les compétences de ses membres et d'enrichir son travail collégial. Ainsi 18 nouveaux membres recrutés par un comité de sélection sont arrivés dès le second semestre.

L'année 2023 a été encore pour le ministère une année de transformation avec la mise en œuvre de la nouvelle Politique agricole commune et la poursuite des politiques ambitieuses visant à promouvoir une agriculture durable et respectueuse de l'environnement. Le renforcement de la souveraineté alimentaire, la lutte contre le changement climatique, la promotion de l'agroécologie tout comme la modernisation des infrastructures agricoles, le renouvellement des générations ou encore la promotion de la recherche et de l'innovation ont été les orientations phares du ministère.

De plus l'année 2023 a encore été marquée par son lot de crises telle que la sécheresse particulièrement intense dans certaines régions du sud de la France.

Le CGAAER s'est mobilisé pour des missions d'appui sur ces politiques phares comme la coordination de la préparation du pacte et de la loi d'orientation pour la souveraineté en matière agricole pour la souveraineté en matière agricole et le renouvellement des générations ou encore pour dans le pilotage du Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (PARSADA) mais également lors de missions à l'international.

Les missions du CGAAER, de par leurs thématiques diversifiées, apportent autant d'éclairages que des recommandations appréciées par le ministre et ses services dans tous les secteurs agricole, alimentaire et forestier sur des sujets d'actualité première ou en devenir. Le rapport produit sur les haies, celui sur le renouvellement des générations en agriculture, sur l'évolution de l'organisation de la gestion des crises en santé animale, sur le nutriscore alimentaire ou encore la participation à des missions interministérielles comme celle sur le recours aux eaux non conventionnelles ou sur les dispositifs de lutte contre les incendies de forêt illustrent la richesse de ses interventions sur ces secteurs clefs.

Le CGAAER, doté d'un programme de travail ambitieux, continuera à travailler pour éclairer les grands enjeux de l'agriculture, de l'halieutique, de l'alimentation et de la forêt.

J'adresse mes sincères remerciements aux membres et personnels administratifs et techniques du CGAAER, pour leur engagement dans le travail accompli et leur participation active aux chantiers conduits par notre ministère.

Alain Moulinier,
vice-président du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2023

En 2023, comme lors des années précédentes, le Conseil général de l'alimentation de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) a conjugué l'exécution de son programme de travail prévisionnel, arbitré par le directeur de cabinet et les travaux d'urgence liés à l'actualité de l'année. Les missions commandées par l'actualité représentent près de 50% de l'activité du CGAAER.

Au-delà de l'activité récurrente du CGAAER sur les missions d'audit, notamment celles validées par le comité ministériel d'audit interne, l'activité internationale qui se traduit par son implication dans de nombreux jumelages européens, ses activités d'inspection des services, des présidences de jury ou des missions de conseil dans les différents domaines d'action du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA), nous avons choisi de mettre en exergue quelques missions marquantes liées à l'actualité de l'année 2023.

Il en va ainsi de la priorité mise en œuvre pour accompagner les agriculteurs face au retrait potentiel au niveau européen de substances actives dans le domaine phytosanitaire qui s'est traduit par un travail collaboratif intense entre filières agricoles, instituts techniques, organismes de recherche et un financement d'une ampleur inédite dans le cadre de la planification écologique.

L'accompagnement des territoires particulièrement éprouvés par la sécheresse, notamment le département des Pyrénées-orientales, a mobilisé le CGAAER, au plus près du terrain en appui aux services déconcentrés de l'État.

Le CGAAER s'est aussi engagé pleinement en appui du Cabinet et des directions d'administration centrale dans la déclinaison de la planification écologique au sein du MASA qui s'est traduite par un effort financier exceptionnel, avec 1,3 milliard d'euros supplémentaires inscrits au budget de l'Agriculture en 2024.

En 2023, le CGAAER a reçu 223 missions nouvelles de conseil, d'audit, d'évaluation, d'expertise, d'inspection et de présidences de jury. Ses membres ont assuré également des fonctions de représentation de l'État dans des conseils d'administration, des conseils scientifiques d'établissements publics et au sein de diverses structures professionnelles ou interprofessionnelles.

L'activité au titre de son programme de travail et les missions d'urgence confiées en cours d'année ont débouché sur la production de 182 rapports, dont les rapports de présidences de jury exercés pour le compte de l'enseignement technique et supérieur sous tutelle du ministère.

Régulièrement saisi des missions interministérielles, le CGAAER travaille en étroite collaboration avec les conseils généraux et inspections générales d'autres ministères.

Le PARSADA en action : la France anticipe la protection des cultures de demain !

Le Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (PARSADA) est une initiative ambitieuse lancée par le gouvernement français pour accélérer l'innovation en protection des cultures. Il constitue la première composante du plan Écophyto 2030.

L'objectif principal du PARSADA est de préparer les agriculteurs au retrait de substances actives contenues dans les produits phytopharmaceutiques, qui pourraient être interdites dans les années à venir en raison de préoccupations sanitaires et environnementales. La disparition de substances présentant une forte valeur d'usage, laisse les agriculteurs face à des défis importants pour protéger leurs cultures contre les organismes nuisibles. Le PARSADA vise à offrir une visibilité sur les usages sous tension et à élargir la palette des solutions offertes aux agriculteurs pour la protection des végétaux. C'est une réponse concrète aux enjeux de la souveraineté alimentaire et de la transition agroécologique en France.

Pour le CGAAER, ce projet est caractérisé par une urgence à agir et par une fonction d'appui à la Direction générale de l'alimentation. Un important travail a été réalisé pour la conception du PARSADA grâce à la valorisation de l'expérience acquise lors de l'élaboration des plans d'action sur les alternatives aux néonicotinoïdes dans la filière betterave, et au phosmet dans la filière colza. Concrètement, le CGAAER a formulé des propositions pour l'organisation et le déroulement du PARSADA, la structuration des diagnostics et des plans d'action élaborés, la constitution d'instances de gouvernance et la rédaction des documents de référence.

Les quatre membres du CGAAER mobilisés pour ce projet ont préparé et animé plus d'une centaine de réunions en 2023. En mobilisant les instituts techniques, les interprofessions, la recherche, l'Anses et les services du ministère dans des groupes de travail techniques, ils ont exercé une fonction d'animateurs et de régulateurs.

Afin de créer une dynamique collective, le choix fort d'une organisation par filières a été adopté. Un total de 8 filières sont concernées, y compris les productions végétales en zones tropicales et l'agriculture



Mélange de différentes variétés de blé pour limiter les traitements phytosanitaires

biologique. Pour éviter des effets de silos liés à cette organisation, les approches en interfilières et en transversal ont été favorisées.

Grâce à l'analyse des conséquences d'une liste de 75 substances actives menacées de retrait, la première phase du PARSADA a permis d'identifier les usages critiques prioritaires pour la recherche d'alternatives. Au vu de ce premier résultat, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a alloué un budget de 146 millions d'euros pour soutenir le PARSADA dès 2024. Ce financement servira à chercher et développer un éventail de solutions alternatives aux molécules menacées ainsi qu'à favoriser leur déploiement auprès des agriculteurs.

Lors de la seconde phase du PARSADA, une méthode de travail a été adoptée pour industrialiser la création de plans d'action, en exploitant l'expérience des plans précédents. Elle a consisté à établir des diagnostics préalables à la rédaction des plans d'action pour les usages jugés prioritaires.

La rédaction des plans d'action a consisté à établir une prescription des actions à conduire pour rechercher, développer et déployer les solutions alternatives. Sans exclure les systèmes mixtes, le principe mis en avant est de remplacer les substances actives menacées par une combinaison d'alternatives à effets partiels, qui nécessite souvent une reconception des systèmes de production.

En raison de la masse importante d'informations à traiter, les diagnostics et les plans d'action ont été organisés selon 4 axes :

- La connaissance des bioagresseurs et des auxiliaires. Ces actions ont pour finalité de produire les connaissances nécessaires à la mise au point des méthodes de lutte et des outils d'aide à la décision.
- Les solutions à l'échelle de la plante. Ces actions portent sur la recherche et le développement des méthodes agronomiques, des méthodes mixtes, des produits de biocontrôle, des méthodes génétiques, des méthodes physiques...
- Les solutions à l'échelle de la parcelle et du paysage. Elles portent notamment sur les plantes de service attractives ou répulsives, l'allélopathie, la mosaïque paysagère, l'aménagement du territoire...
- Le transfert et le déploiement auprès des agriculteurs. Ces actions visent à transférer les innovations, déployer les alternatives sur de vastes surfaces, surmonter les difficultés socio-économiques...

Grâce à cette organisation, le Comité interfilières de décembre 2023, présidé par le Ministre, a pu valider une première vague de 14 plans d'action sur 8 filières. Un appel à manifestation d'intérêt a été immédiatement lancé, et a permis de collecter 106 lettres d'intentions de projets, ce qui constitue un grand succès.



Champs de Colza

Un comité scientifique et technique coprésidé par l'INRAE et l'ACTA a été constitué afin de faire l'évaluation des projets déposés.

En conclusion, le PARSADA est un élément clé de la stratégie nationale pour une agriculture plus souveraine, moins dépendante des pesticides et plus respectueuse de la santé et de l'environnement. Il illustre l'engagement de la France dans la planification écologique et la protection des cultures, en mettant l'accent sur l'anticipation, l'innovation et l'accompagnement des agriculteurs vers un changement de pratiques.

Gestion de crise : sécheresse

Faisant suite à plusieurs années de sécheresses récurrentes depuis 2018, la sécheresse qu'a connue l'Europe et particulièrement la France en 2022 est probablement la plus sévère depuis au moins un demi-siècle, conjuguant déficit de précipitations et températures records. Pourtant, ce phénomène aujourd'hui considéré comme extrême pourrait n'être qu'un épisode moyen d'ici la fin du XXI^e siècle.

Afin d'en tirer tous les enseignements en termes de gestion de crise mais aussi d'évolutions plus structurelles de nos usages de l'eau, les ministres chargés de l'écologie, de l'intérieur, de l'agriculture et de la santé ont confié au CGAAER (Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux), à l'IGEDD (inspection générale de l'environnement et du développement durable) et à l'IGA (inspection générale de l'administration) la mission d'effectuer un retour d'expérience de la gestion de l'eau lors de cet épisode de sécheresse.

Tous les usages ont souffert de cette sécheresse que ce soient les milieux avec 1200 cours d'eau asséchés, la production agricole avec des rendements en baisse de 10 à 30% et l'accès à l'eau potable impossible pour plus d'un millier de communes.

Après avoir rencontré plusieurs centaines d'acteurs de la politique de l'eau dans une trentaine de départements, la mission a formulé des recommandations pour améliorer l'anticipation et la gestion pluriannuelle de ces épisodes de sécheresse, et connaître en temps réel les impacts et les réduire et enfin, objectiver les enjeux de partage et prévenir les conflits.

C'est d'ailleurs pour éviter les conflits et gérer au mieux la crise sécheresse 2023 que les ministres en charge de l'agriculture et de l'écologie ont également demandé au CGAAER et à l'IGEDD d'accompagner les services de l'État des Pyrénées-Orientales. Deux missions s'y sont succédé, une première mission flash au printemps pour aider à la mise en place de la gestion de crise sécheresse, puis à l'automne une mission ayant pour objectif d'explorer toutes les possibilités d'amélioration de la gestion de l'eau sur ce territoire.

La multiplicité des acteurs, il existe plus de 250 ASA (Association Syndicale Autorisée) dans le département, rend complexe la gestion de l'eau qui, du fait du changement climatique, se fait plus rare. En 2023 le déficit hydrique dans ce département était de 70% par rapport à la moyenne annuelle entraînant un maintien des arrêtés de crise y compris en période hivernale.

Pourtant ce département possède trois barrages, une retenue, de nombreux canaux pour certains datant du moyen âge et un accès aisé aux nappes du quaternaire et du pliocène.

La mission avait pour objectif de proposer aux préfet des pistes d'optimisation de la gestion des barrages créés à l'origine pour écrêter les crues, en particulier automnales en explorant leur capacité d'augmenter le stockage en volume et en durée et de travailler sur les pertes en eau des canaux lorsque ceux-ci ne contribuent pas de manière efficace à la recharge des nappes.



Troupeau de bovins charolais mangeant du foin en complément de la pâture pour cause de sécheresse.

Planification écologique

Le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire s'est fortement mobilisé dans la déclinaison de la Planification écologique, dont les grandes lignes ont été présentées par la Première ministre en juillet 2023. L'agriculture et la forêt françaises, gisements majeurs de biomasse, contribueront notamment à la lutte contre le changement climatique en synergie avec leurs autres fonctions, également essentielles (alimentation, captation de carbone, cadre de vie...).

Le CGAAER a apporté son appui au Cabinet du Ministre et à ses services pour le déploiement et le pilotage des mesures et leur territorialisation, en lien avec le Secrétariat général à la Planification écologique (SGPE). Deux membres ont notamment été mobilisés pour préparer et suivre les décisions du comité de pilotage présidé par la directrice de cabinet adjointe.

Avec 1,3 milliards d'euros supplémentaires inscrits en loi de finances, le budget 2024 du ministère traduit concrètement la mise en œuvre de la planification écologique. Il permettra de poursuivre la transition écologique et climatique en agriculture, de garantir la souveraineté alimentaire de la France et d'accompagner l'agriculture et la forêt françaises dans l'adaptation au changement climatique.

Ainsi, pour accompagner cette ambition et les agriculteurs, un effort exceptionnel est consacré dès 2024 au financement de la planification écologique en agriculture pour :

- replanter 50000 km nets de linéaire de haies agricoles et non agricoles d'ici 2030 afin de contribuer à la restauration de la biodiversité dans les milieux agricoles tout en valorisant le produit des haies ;

- poursuivre le déploiement de la stratégie nationale pour les protéines végétales ;
- mettre en œuvre des diagnostics « climat » ;
- financer un fonds en faveur de la souveraineté alimentaire et des transitions qui doit accompagner à l'échelle territoriale des démarches de structuration des filières associant amont et aval afin de leur permettre d'adapter leur modèle économique aux exigences de décarbonation et de transition écologique et climatique ;
- mettre en œuvre d'une stratégie de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires et de développement de techniques alternatives de protection des cultures ;
- déployer des dispositifs favorisant la décarbonation de l'agriculture ;
- renforcer le soutien à l'agriculture biologique via une augmentation du fonds Avenir bio et des actions de communication.

Par ailleurs, d'importants moyens sont également consacrés à la planification écologique de la forêt et visent :

- le renouvellement forestier afin de permettre la plantation d'un milliard d'arbres à l'horizon 2030, conformément aux engagements du président de la République ;
- le développement du bois de construction et des dispositifs en faveur d'une industrie française compétitive de transformation du bois ;
- le soutien à l'amont forestier : pépinières et entreprises de travaux forestiers ;
- le renforcement de la défense des forêts contre les incendies ;
- le déploiement d'actions structurantes de la filière forêt-bois en outre-mer.



Graminées

Activité interne du CGAAER

Une dynamique collégiale au service de la qualité de son action et de son rayonnement

En 2023 les travaux internes du CGAAER ont été marqués par la poursuite de la mise en œuvre de la réforme de la haute fonction publique et l'application du décret n° 2022-335 du 9 mars 2022 relatif aux services d'inspection générales ou de contrôles et aux emplois au sein de ces services.

Après la nécessaire étape de refonte des textes d'organisation du CGAAER, qui réaffirment les principes d'indépendance et d'impartialité de ses membres ainsi que de qualité de ses travaux, l'ensemble de la communauté de travail s'est mobilisée afin d'identifier les actions à engager pour une meilleure adaptation à un environnement professionnel lui-même en pleine évolution.

Quatre domaines ont ainsi été approfondis en ateliers, dans une approche collaborative : nouvelles modalités et viviers de recrutement, attractivité du CGAAER et communication, maintien d'un haut niveau de qualité des différentes productions et modalités d'accueil des nouveaux arrivants.

Les constats et les propositions ont été présentés et débattus au sein du Bureau du CGAAER, son organe principal de gouvernance et au sein du comité d'animation et de concertation du CGAAER, permettant ainsi de dégager un plan d'actions à conduire au cours des trois prochaines années.

Les hommes et les femmes

En constant renouvellement, le CGAAER comporte près de 120 membres, inspecteurs généraux, inspecteurs et inspecteurs adjoints, répartis en section d'inspection générale et d'audit et six sections thématiques. Une équipe administrative et de soutien technique, d'une vingtaine de personnes rassemblées au sein de son secrétariat général, se mobilise au service du bon fonctionnement de la structure et la qualité de vie au travail et de la qualité et de la traçabilité des missions réalisées par les inspecteurs.

Une première campagne de recrutement conduite selon les nouvelles possibilités offertes par la réforme a permis d'accueillir 18 nouveaux inspecteurs aux parcours variés. Plusieurs d'entre eux provenant de départements ministériels ou d'établissement publics différents, enrichissent le CGAAER de compétences et d'approches des sujets très complémentaires. Un dispositif de parrainage a été mis en place et proposé à cette première promotion de nouveaux arrivants pour faciliter leur intégration.

Programme de formation

L'acquisition de méthodologies et d'outils nécessaires à l'exercice de nouveaux métiers tels que ceux de l'audit, de l'évaluation des politiques publiques ou de conseil est garante de la qualité des travaux conduits au sein du CGAAER. Régulièrement adapté, le programme de formation du CGAAER mobilise des formateurs internes pour la transmissions des savoirs et des savoirs faire, en complément de formations délivrées par des prestataires extérieurs.

Activité interne du CGAAER

La communication du CGAAER

La communication interne, essentielle pour une synergie optimale des connaissances et des savoirs rassemblés, se fixe pour objectif une valorisation systématique du travail du CGAAER : amélioration de la publication des rapports, exploitation des travaux des sections, des groupes de travail et des assemblées générales...

La diffusion des travaux fait partie des objectifs stratégiques du CGAAER.

Des délégués à la communication, nommés dans chaque section, participent à un groupe de travail permanent chargé de la communication et animé par un président. Ils collaborent à la production de la lettre électronique mensuelle du CGAAER qui est diffusée à plus de 49000 abonnés de l'environnement professionnel et institutionnel. Son contenu éditorial est centré sur la valorisation des travaux du Conseil.

Le secrétariat général du CGAAER contribue à la mise en œuvre de l'activité de communication.

CGAAER
CONSEIL GÉNÉRAL
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DES ESPACES RURAUX

La lettre du CGAAER
N° 472 - Janvier 2023
publications.cgaar.com/la-lettre-du-cgaar/

Vœux du CGAAER 2023
En présentant les vœux du CGAAER le 10 janvier dernier, le vice-président, Alain Moulletier, a dressé un bilan de l'activité du Conseil en 2022 et les perspectives de 2023 avec, notamment, la réforme de la haute fonction publique... > [Lire la suite](#)

Rapport de mission de conseil Interministérielle n° 22086
Gestion des mesures non surfaciques du FEADER et des mesures de gestion des sites Natura 2000
Christine Cibral
Novembre 2022 Une mission interministérielle a été chargée d'examiner les moyens de la gestion des mesures non surfaciques de FEADER et des mesures de gestion des sites Natura 2000 transférées aux régions... > [Lire la suite](#)

Rapport de mission de conseil et d'expertise n° 21040
Évolution du revenu agricole en France depuis 30 ans
Elisabeth Mercier, Dominique Tremblay, Xavier Ory (en appui)
Avril 2022 Sur la base d'une analyse rétrospective de l'évolution des revenus agricoles depuis 1990 et des différentes catégories de délégués jusqu'en 2020, le CGAAER donne un bilan d'ensemble et souligne les tendances structurelles, marquées notamment par la très forte hétérogénéité des résultats d'une exploitation à l'autre, et identifie de nombreux défis pour l'avenir... > [Lire la suite](#)

Rapport de mission d'expertise n° 21065
Décarbonation de l'énergie utilisée en agriculture à l'horizon 2050
Hervé Lejeune, Michel Vallance
Avril 2022 Le CGAAER a été chargé d'une étude prospective sur les possibilités de décarboner l'énergie utilisée par l'agriculture à l'horizon 2050... > [Lire la suite](#)

Rapport de mission d'audit n° 21014-03
Audit de l'utilisation des crédits du CASDAR par le programme d'activités 2019 de Réseau CIVAM
Philippe Vissac, Xavier Le Cœur
Février 2022 Le CGAAER a été chargé de vérifier la conformité de l'utilisation des crédits du compte d'affectation spéciale de développement agricole et rural (CASDAR) par le réseau des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (Réseau CIVAM) dans le cadre de son programme d'activités 2019... > [Lire la suite](#)

BRÈVE(S)

CGAAER
CONSEIL GÉNÉRAL
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DES ESPACES RURAUX

Réforme de la haute fonction publique au CGAAER
Le décret relatif à l'organisation et au fonctionnement du CGAAER, paru au journal officiel du 24 décembre, est entré en vigueur au 1er janvier 2023. Il résulte de l'application de la réforme de la haute fonction publique engagée par le Président de la République en 2021... > [Lire la suite](#)

Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux.
251 rue de Vaugueux, 75110 Paris, France
Directeur de la publication : Alain Moulletier
Rédacteur en chef : Eric Barthe
Comité éditorial : Jean-Louis Desbrouillères, Yannick Desbrouillères, Catherine Jaminon, Olivier Lejeune, Régis Lecoq, Anne-Laure Ouallet, Marie-Laure Volante, Michel Peltier, Caroline Sironnet, Boris Vissac, Philippe Vissac.
Les membres de la lettre du CGAAER et ses équipes ont travaillé sur les projets éditoriaux de la lettre au sein du CGAAER.
Si vous ne souhaitez plus recevoir la lettre du CGAAER, cliquez sur ["Se désabonner"](#).
Si le dispositif électronique ne fonctionne pas, veuillez envoyer un message à service@cgaaer.org ou par courrier postal à service@cgaaer.org.

> ACTIVITÉS DES SECTIONS



Contrôle de l'humidité de la terre dans un champ de pommes de terre

SECTION 1

MISSION D'INSPECTION GÉNÉRALE ET D'AUDIT

La première section « mission d'inspection générale et d'audit » (MIGA) pilote l'ensemble des missions d'audit, d'inspection et de contrôle confiées au CGAAER.

Travaux de la mission d'inspection générale et d'audit en tant que mission ministérielle d'audit interne (MMAI)

Les audits internes sont effectués dans le cadre du décret du 22 avril 2022 qui reprend les éléments du décret antérieur de 2011 sur l'audit interne de l'État. Ce décret établit les bases d'une organisation harmonisée des travaux d'audit interne dans chaque ministère et prévoit en particulier la création d'une mission ministérielle d'audit interne (MMAI) et d'un comité ministériel d'audit interne (CMAI). Au sein du ministère, les missions de la MMAI sont exercées par la MIGA du CGAAER qui assure par ailleurs le secrétariat du CMAI. Présidé par le Ministre ou le directeur de cabinet, il s'est réuni deux fois en 2023, en janvier et juillet.

> L'activité de la MIGA en tant que MMAI

Les temps forts récurrents de la MIGA-MMAI sont l'analyse de la cartographie ministérielle des risques et la préparation de la programmation des audits internes. Par ailleurs, comme chaque année, la MIGA-MMAI a fourni à la Cour des comptes en application du protocole qu'elle a signé avec elle, les éléments lui permettant, dans le cadre de la certification des comptes de l'État, de procéder à une évaluation de la fonction d'audit au ministère.

Lors de ses réunions en 2023, le CMAI a :

- examiné la **cartographie des risques 2023** sur laquelle il a constaté la poursuite des améliorations en matière notamment de cotation de leur criticité et de leur maîtrise ;
- adopté le programme d'audits internes pour 2023. **En 2023, six audits ont été décidés ;**
- examiné **dix-sept audits de suivi des recommandations** et a décidé la clôture de cinq d'entre eux.

> La participation de la MIGA-MMAI au comité d'harmonisation de l'audit interne

La MIGA, en tant que mission ministérielle d'audit interne, a participé régulièrement aux travaux du comité d'harmonisation de l'audit interne de l'État (CHAIE) qui réunit tous les responsables de missions ministérielles d'audit interne.

> Le point sur les audits internes

Treize audits internes étaient en cours de réalisation en 2023, dont sept de 2022. Les audits programmés font parfois l'objet de décalage dans le temps notamment au regard de la pression d'audit existant déjà sur les services. Les périodes de confinement n'ont pas affecté le rythme des audits en cours du fait d'un recours au télétravail et aux conférences à distance.

Autres missions d'audit

> Compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»

L'arrêté du 7 avril 2007 a confié au CGAAER une mission permanente d'audit de conformité de l'utilisation des crédits du CASDAR accordés aux bénéficiaires pour le financement des programmes et projets concourant au développement agricole et rural. Il a été modifié le 4 octobre 2016 pour intégrer dans le champ de ces audits les projets mobilisant des fonds CASDAR gérés par la DGAL (Direction générale de l'alimentation) et par FranceAgriMer.

En 2023, sept audits ont été programmés en accord avec les directions d'administration centrale concernées sur divers organismes et programmes (programmes régionaux de développement agricole et rural, programmes annuels d'instituts techniques et d'ONVAR, appels à projets spécifiques) inscrits dans le PNDAR 2014-2020 et les appels à projets nationaux, selon le tableau ci-joint.

Quatorze auditeurs du domaine CASDAR ont été chargés de la réalisation du programme 2023. Ils ont été réunis à deux reprises par le responsable du domaine à la MIGA, en associant à leurs échanges les gestionnaires des programmes CASDAR des directions d'administration centrale.

Les auditeurs ont pu assurer sans réserve le ministre de la conformité de l'utilisation des crédits du CASDAR et n'ont pas conclu à des révisions des subventions accordées. Ils ont généralement constaté que les réalisations étaient conformes aux objectifs affichés, même si des efforts restent à accomplir par les organismes subventionnés, les organismes sous tutelle comme par les directions d'administration centrale dans le suivi des dossiers, l'alimentation des indicateurs, le respect des délais fixés et la qualité des documents produits.

> Organismes payeurs et le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche

Certification annuelle des comptes des organismes payeurs des aides agricoles (ASP, FAM, ODEADOM et ODARC) par la CCCOP

La Commission de certification des comptes des organismes payeurs (CCCOP) des dépenses financées par le FEAGA et le FEADER, dont deux membres sur cinq appartiennent au CGAAER, s'est réunie en premier lieu pour arrêter la stratégie d'audit mise en œuvre par les rapporteurs spéciaux et les auditeurs sur les dépenses de l'exercice 2020 (du 16 octobre 2022 au 15 octobre 2023). Elle a également tenu les auditions contradictoires au cours desquelles chaque organisme payeur a été entendu.

Conformément aux règlements (UE) n°1306/2013 et n°908/2014, les travaux menés tout au long de l'exercice par les rapporteurs spéciaux et les auditeurs placés auprès de la Commission sous l'autorité du président et en lien avec le vice-président, ont porté sur la conformité de l'organisme payeur avec les conditions d'agrément, l'existence et le fonctionnement des principaux contrôles internes et des procédures destinées à assurer la conformité avec

<p>PROGRAMME 775 Développement et transfert en agriculture</p>	<ul style="list-style-type: none"> • PRDAR Chambre régionale Provence-Alpes Côte d'Azur - Programme 2021 • PRDAR Chambre d'agriculture de Guadeloupe - Programme 2021 • ONVAR Service de remplacement - Programme 2021
<p>PROGRAMME 776 Recherche appliquée et innovation en agriculture</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Institut technique Astedhor (fleurs) - Programme 2021 • Institut technique FN3P5 fédération des producteurs de plants de pommes de terre - Programme 2021 • Appel à projet Jinnov - productions cidricoles • Appel à projet ISTEPP Qualiled-plantes en pot

les règles de l'Union, la légalité et la régularité des dépenses déclarées aux fins de remboursement par la Commission.

Après délibérations de la CCCOP, les rapports définitifs, accompagnés des avis s'y rapportant et des déclarations de gestion des directeurs d'organismes payeurs (OP), ont été adressés à la Commission européenne.

> Audits en matière d'environnement

Ces audits ont été menés en partenariat avec la section 4 (voir activité de la section 4).

Les audits de la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité, dont le commanditaire est le ministère de la Transition écologique et solidaire (Direction de l'eau et de la biodiversité et DGPR), ont pour objectif essentiel d'analyser les conditions, l'efficacité et l'efficacité de la mise en œuvre, dans les départements, des politiques et des polices de l'eau et de la biodiversité.

Les audits de la mise en œuvre des politiques de prévention des risques naturels et technologiques sont réalisés à la demande du ministère de la Transition écologique et solidaire (Direction générale de la prévention des risques), et ont pour objectif l'analyse des conditions, de l'efficacité et de l'efficacité de la mise en œuvre des politiques de prévention des risques.

> Examens du fonctionnement et de l'organisation des directions départementales interministérielles (DDI)

Ces missions sont menées en partenariat avec la section 6 (voir activité de la section 6).

Le comité de pilotage des inspections et corps de contrôle intervenant dans le champ des directions départementales interministérielles (DDI), institué conformément à l'instruction 1590/11/SG du Premier ministre, a programmé au titre de l'année 2023, des missions portant sur des DDT(M) et DD(CS)PP ainsi que sur la constitution des SG communes au sein des directions départementales interministérielles et des préfetures.

Audits relatifs au fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche par la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC)



Le CGAAER apporte son concours à la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC), Autorité d'audit pour les fonds européens en France, en exécutant le programme annuel d'audits d'opération et d'audits des systèmes de gestion et de contrôle, conformément aux termes de la stratégie annuelle d'audit relative au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP 2014-2020) et de la convention de coopération qui lie les deux parties.

Deux membres de la CICC (Titulaire et suppléant) sont issus du CGAAER. Ils ont été renouvelés dans leurs fonctions par arrêté du Premier ministre le 3 mars 2023. Ils sont les responsables nationaux d'audit (RNA) titulaire et suppléant pour le programme national opérationnel FEAMP et responsables du domaine CICC de la MIGA.

17 auditeurs désignés du domaine CICC de la MIGA ont été chargés de la réalisation des audits d'opération et de système comprenant les RNA. Le CGAAER bénéficie par convention du concours de l'Inspection générale des affaires maritimes (IGAM).

54 audits d'opération sont intervenus entre mars 2023 et janvier 2024 en suivant les notes de tirages de la CICC.

Le rapport annuel de contrôle du programme opérationnel national FEAMP, portant sur l'exercice 2022-2023, a ainsi été présenté par l'Autorité d'audit à la Commission européenne en mars 2024.

> Missions d'inspection

Le groupe de travail « inspection » a adapté en 2018 son référentiel spécialisé pour les missions d'inspection conduites par le CGAAER en tenant compte des enseignements tirés des missions menées avec les corps d'inspection des autres ministères ainsi que par des formations spécifiques dans les domaines du droit ou des ressources humaines. Des missions ont été conduites en 2023 sur commande du ministre dans différents services centraux et déconcentrés.



Capture de truites arc-en-ciel élevées en mer associée à la culture d'algues.



Parcelle expérimentale de culture de pois protéagineux. Moisson à l'aide d'une micro moissonneuse.

SECTION 2 ÉCONOMIE AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

La section est compétente en matière de politiques publiques visant l'économie des entreprises et des filières agricoles, d'élevage, halieutiques, aquacoles et agroalimentaires, ainsi que des politiques publiques qui y contribuent.

Les analyses de la section et les recommandations des rapports produits visent à faire évoluer les politiques publiques concernées. Elles se placent au croisement de l'économie des différents secteurs et d'échelles géographiques variées, du niveau local au niveau européen, voire international en cas de parangonnage.

Pour maintenir et approfondir les compétences des membres de la section, afin qu'ils soient plus rapidement opérationnels pour se saisir des missions confiées au CGAAER, la section dispose de sept groupes de travail permanents spécialisés. En 2023 a été ajouté un groupe dédié à l'économie de

la distribution et de la restauration, tandis que les groupes « filières » et « industries agroalimentaires » étaient fusionnés. Sont restés inchangés les groupes « bioéconomie » (commun avec la section 4), « exploitations agricoles et foncier », « Outre-mer », « politique agricole commune », « politique halieutique et aquacole ». Les animateurs de ces groupes de travail sont tous membres du collège de la section et à ce titre étroitement associés à l'élaboration et à la gestion du programme de travail et plus largement à la vie de cette dernière.

En 2023, a été prolongée la mission du membre désigné en 2022 comme coordinateur pour accompagner

le déploiement du plan France 2030, pour la stratégie d'accélération « Système agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique », tandis que le second en charge de la coordination de la stratégie d'accélération « Alimentation durable favorable à la santé » a été remplacé.

Trois rapports pour des missions lancées en 2022 ont été publiés en 2023 et six pour des missions lancées en 2023. À la fin de l'année 2023 restaient en cours de finalisation quatre missions au titre de 2022 et onze missions commencées en 2023. Par ailleurs le lancement de quatre missions inscrites au programme 2023 notamment dans le secteur halieutique a été reporté. Après un **résumé de quelques-unes des missions les plus emblématiques de l'année 2023**, un bref rappel de l'activité des divers groupes de travail permet d'illustrer d'autres missions de la section.

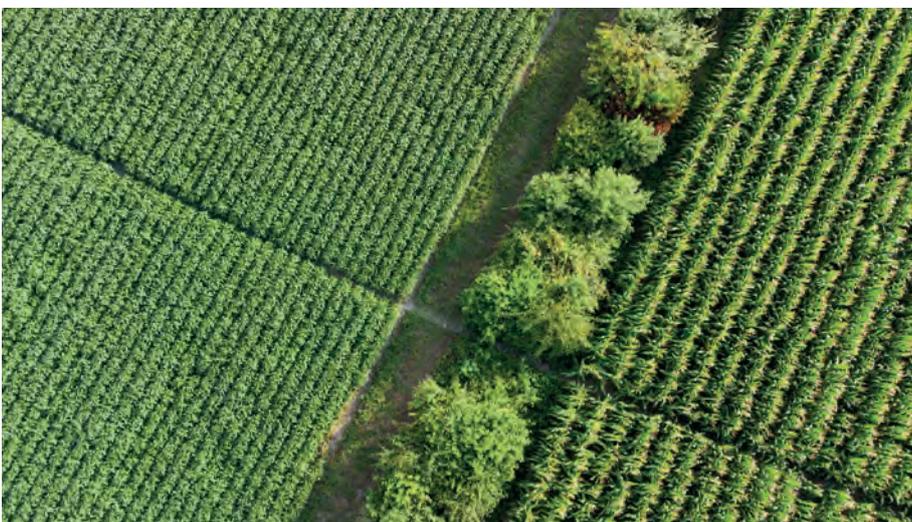
Les haies

Face aux aléas climatiques de plus en plus intenses et fréquents, les haies représentent une solution grâce aux nombreux services qu'elles rendent à l'agriculture et au territoire. Le CGAAER a été chargé d'établir un état des lieux de leur importance en France et d'identifier les moyens d'améliorer leur situation. Outre une meilleure connaissance de l'existant, leur protection devait passer par le déploiement du plan de gestion durable des haies et le renforcement du dispositif spécifique d'éco-conditionnalité associé à une revalorisation du montant du bonus « haie » et au financement de plans de gestion durable. Enfin, la mise en place d'outils d'aide à la décision à différentes échelles spatiales, intégrant les différentes fonctionnalités de la haie, ainsi que la construction de références techniques et économiques s'appuyant sur des réseaux d'observation plus denses, en particulier sur les exploitations des lycées agricoles, sont encouragées. Un important dispositif de formation des agriculteurs et plus globalement des gestionnaires de haies s'avère nécessaire.

Dépendance des IAA à l'égard des biens et services étrangers

Les crises récentes de la Covid et de la guerre actuelle en Ukraine sont venues rappeler avec force combien nos chaînes d'approvisionnement alimentaire sont désormais dépendantes de biens, main d'œuvre et services produits à l'étranger. La France est une grande puissance agroalimentaire qui a su faire face aux conséquences de ces crises même si des tensions sont apparues révélant ainsi un certain nombre de dépendances.

Dans ce contexte il a été demandé au CGAAER d'identifier et qualifier ces dépendances afin, le cas échéant, de pouvoir y remédier. Si l'autosuffisance alimentaire de la France comme de l'Union européenne n'apparaît pas menacée, il n'en reste pas moins que des fragilités ont été mises en exergue. La puissance agroalimentaire française souffre en effet de fragilités intrinsèques, notamment son manque de compétitivité et d'innovation. Elle est en outre exposée à des vulnérabilités externes : une dépendance aux intrants, tant pour l'amont agricole que pour l'aval industriel, une dépendance énergétique particulièrement préoccupante et une dépendance propre aux caractéristiques démographiques, climatiques et géographiques françaises. Pour déterminer, parmi ces points de vulnérabilité, les points de dépendance critique à l'égard des biens et services produits à l'étranger, le rapport propose une grille de détection robuste combinant deux critères principaux : la concentration des importations et la centralité du produit ou du service. Pour réduire ces points critiques, plusieurs voies existent : anticiper la diversification des approvisionnements, organiser le stockage de certains produits précis ou favoriser des relocalisations notamment par l'innovation. Toutefois, la première priorité est d'enrayer le recul de nos productions par la poursuite du rééquilibrage des rapports commerciaux permettant d'une part, une juste rémunération du travail agricole et agroalimentaire et d'autre part, la modernisation de notre appareil productif.



Vue aérienne d'un champ de soja et de maïs avec une haie champêtre

Renouvellement des générations en agriculture

Le CGAAER a été invité à contribuer aux travaux préparatoires au Pacte et à la loi d'orientation et d'avenir agricole sur la thématique du renouvellement des générations en agriculture. Après un atelier d'intelligence collective conduit au sein de la section, la mission a centré ses travaux sur l'adaptation des politiques et des dispositifs existants au cas particulier des candidats à l'installation aux origines sociales extérieures à l'agriculture et ayant des parcours professionnels atypiques. L'expression « non issus du milieu agricole » fait référence à un écosystème agricole qui constitue un milieu spécifique, avec ses codes et pratiques, au sein duquel il est difficile de s'insérer. La mission propose de s'interroger sur la pertinence et le maintien de certaines spécificités institutionnelles et organisationnelles et suggère de favoriser les ouvertures, par exemple dans l'enseignement agricole. Elle insiste également sur la nécessité de proposer des situations d'installation ainsi que des conditions de travail et d'emploi

qui soient attractives et répondent aux aspirations de ces nouveaux actifs. Face aux obstacles à l'installation, accentués pour cette catégorie de candidats, un effort conséquent doit être porté sur l'accompagnement de la phase d'émergence des projets de façon à assurer leur maturation et permettre l'insertion sociale et territoriale de leurs initiateurs. Le parcours préparatoire doit ainsi être revu dans sa globalité et doit se voir doté de nouvelles ressources. Des expériences probantes, qui ne demandent qu'à être soutenues et développées, existent. Les dispositifs permettant aux porteurs de projets de se tester en vraie grandeur avant de s'engager doivent être encouragés, notamment en clarifiant et en sécurisant les statuts des agriculteurs à l'essai. Dans le domaine de l'accompagnement comme dans celui de la régulation du foncier, la question de l'ouverture de la gouvernance est posée, dans l'objectif de mieux prendre en compte des profils singuliers et des projets atypiques.

Brexit

Dans le cadre d'une mission sur les conséquences pour les exportateurs français du secteur agricole et agroalimentaire de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, le CGAAER a auditionné des opérateurs français pour évaluer leur niveau de préparation aux contrôles et exigences sanitaires des autorités britanniques sur les produits de risque sanitaire modéré. Le Brexit, par ce qu'il implique en terme de frontières, impacte la circulation et le coût d'exportation des marchandises vers le Royaume-Uni. FranceAgriMer et les services du ministère ont réactivé les canaux d'information des exportateurs et augmenté le déploiement de la certification numérique pour limiter les freins et encourager tous les opérateurs à maintenir leurs flux. Si les produits frais festifs de haute valeur ajoutée de l'hexagone justifient une attention particulière, une étude des flux, menée par FranceAgriMer, nous invite à considérer avec vigilance le montage de la *global britain platform* dont l'ambition est de faire du Royaume-Uni une plaque tournante du commerce international entre l'UE et les pays tiers. Plusieurs des recommandations de ce rapport ont déjà été mises en œuvre. Il a retenu l'attention des professionnels et fait l'objet de présentations et d'échanges notamment avec le Club Export Agroalimentaire animé par l'Ania, Business France et La Coopération Agricole et qui réunit 200 entreprises.

Forces et faiblesses des organismes de défense et de gestion

Le système français des organismes de défenses et de gestion (ODG) des signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) s'est constitué de manière progressive tout en s'intégrant à la réglementation européenne apparue postérieurement. Cette réglementation permet aux ODG de s'adapter aux aspects culturels et aux impératifs techniques et économiques locaux, en choisissant le mode de gouvernance approprié. Il en résulte des formes juridiques et des périmètres d'action variés avec des poids politiques, professionnels et économiques différenciés. Au fil du temps, ces ODG se sont structurés par fusion, association ou en externalisant une partie de leurs missions à des prestataires pour améliorer leur efficacité et rationaliser leurs coûts. Dans certaines filières, ils ont créé des fédérations professionnelles pour défendre les intérêts généraux de leurs signes et développé un travail en réseau pour porter leurs positions auprès des décideurs nationaux et communautaires. L'ensemble de ces partenariats a dessiné un écosystème spécifique qui leur permet de faire face aux enjeux auxquels ils sont confrontés. Tous les ODG ne sont pas intégrés dans un schéma aussi structuré et certains restent dans un isolement peu propice à renforcer leurs actions, faute de l'existence d'un collectif humain fort, essentiel pour créer des dynamiques. Les freins à lever ne pourront l'être qu'avec une action collective associant ODG, INAO et pouvoirs publics. Ainsi, les recommandations concernent la communication sur le caractère durable des produits sous SIQO, le financement, l'amélioration de l'insertion dans les écosystèmes, la poursuite et le renouvellement des efforts de simplification de procédures et enfin une extension des missions de l'INAO pour appuyer la durabilité.

Les petites filières



Récolte de miel. Ruche appartenant au LPA de Beaune le Rolande



Noix



Élevage d'ovins mérinos noirs au lycée agricole d'Ahun

Comme l'année dernière, la section a mené des missions concernant des filières plus modestes par la taille mais à forts effets structurants au plan local.

Face à des difficultés, dont le départ de plusieurs acteurs et structures, tant au sein du collège aval que du collège des producteurs, le conseil d'administration de l'interprofession des **produits de la ruche** (INTERAPI), créée en 2019, a fait appel à l'administration pour organiser une médiation entre ses membres actuels et passés. À cet effet le CGAAER a été mobilisé et a réalisé une cinquantaine d'entretiens semi-directifs avec les parties concernées. Au final, la mission révèle qu'INTERAPI s'avère reconnue comme interprofession légitime et porteuse d'avenir pour les professionnels de la filière. Son travail en partenariat avec l'institut technique et scientifique de l'abeille et de la pollinisation (ITSAP) et la fédération du réseau de développement apicole (ADA) est identifié comme très structurant et fondamental. Les personnes entendues portent des projets et des espérances sur les réalisations de l'interprofession, confortés par la mise en place réussie de son financement basé sur une contribution volontaire étendue. Leurs priorités sont parfaitement en accord avec les actions d'une interprofession, qui pourrait envisager d'accueillir de nouveaux membres. En définitive, les difficultés de fonctionnement identifiées sont principalement liées à la jeunesse de l'interprofession, couplées à un monde apicole encore insuffisamment averti des mécanismes et rôles d'une telle organisation.

Confrontée depuis 2022 à une forte crise en France et dans le monde, survenant après trois décennies d'augmentation de la consommation mondiale et des échanges, la filière **Noix** a bénéficié d'une mission du CGAAER. Cette dernière invite les producteurs à se structurer en élaborant une organisation nationale

de producteurs capable de les représenter au niveau national puis une organisation interprofessionnelle capable de générer un budget conséquent. Elle recommande de construire une stratégie commerciale collective visant à segmenter le marché : marque «noix de France», Appellations d'Origine Protégées, Agriculture Biologique. Pour développer la consommation sur le marché domestique, elle invite les acteurs à dédier des moyens nationaux à la communication générique sur la noix et ses vertus. Enfin elle insiste pour que soient menées des actions de recherche-développement en particulier sur l'obtention variétale et la transformation industrielle de la coque en cerneaux.

Après avoir dressé un état des lieux de la situation des **filières laines et peaux lainées** et des marchés, la mission dédiée du CGAAER a analysé les caractéristiques du gisement lainier français et analysé les freins à sa valorisation, en lien notamment avec ses caractéristiques techniques. Outre les valorisations historiques, dites techniques, dans la filière textile ou celle du feutre et de ses produits dérivés, la mission s'est intéressée à des modes de valorisation émergents. Une meilleure structuration de la collecte de façon à faciliter les conditions de mise en marché et, dans la mesure du possible, la création d'une nouvelle unité de lavage industriel en France, seraient de nature à faciliter la valorisation des laines de qualité supérieure dans la filière textile et le développement d'une filière d'isolants en laine. Enfin, la valorisation en circuit court sous forme de compostage à la ferme ou la fabrication d'amendements organiques apporterait une réponse à la gestion des rebuts de tri aux différentes étapes de transformation.

Activités des groupes de travail

> Bioéconomie

Groupe conjoint entre sections 2 et 4, son activité est décrite dans la partie section 4.

> Économie de la distribution et de la restauration

Le groupe a été créé le 16 octobre 2023 dans l'objectif de développer au sein du CGAAER les connaissances sur le dernier maillon des filières, la distribution et la restauration hors domicile, jusqu'au consommateur. En fin d'année il a organisé la réunion de section de janvier 2024 sur le thème des « tensions inflationnistes dans la chaîne de production alimentaire : ressorts, impacts et stratégies des acteurs économiques ». Par ailleurs, il a accompagné la mission confiée au CGAAER et à l'inspection générale des finances destinée à contribuer au rapport prévu par l'article 6 de la loi n° 2023-221 du 30 mars 2023 tendant à renforcer l'équilibre dans les relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs. Cet article précise que ce rapport du Gouvernement au Parlement doit étudier la possibilité de mettre en place un encadrement des marges des distributeurs sur les produits sous SIQO afin qu'elles ne puissent pas être supérieures aux marges effectuées sur les produits conventionnels.



Entreprise d'insertion de production et de distribution de plats cuisinés à partir de produits frais.

> Exploitations agricoles et questions foncières

Outre son appui à la mission portant sur les adaptations de la politique d'accompagnement de l'installation, en particulier vis-à-vis des personnes non issues du milieu agricole, élaborée pour contribuer au projet de loi d'orientation agricole (cf supra), le groupe s'est intéressé à l'efficacité des schémas directeurs régionaux des exploitations agricoles (SDREA), outils de régulation de l'accès au foncier agricole mis en œuvre par la loi « d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt » de 2014. Ces SDREA de première

génération, négociés en 2015 par l'administration et la profession agricole, totalisent en France métropolitaine une diversité de 80 orientations établies. Ce foisonnement étonnant a interrogé et a conduit à l'écriture d'une lettre de mission « état des lieux » des SDREA qui a été retenue pour le programme 2024.

> Filières et IAA

Les groupes « Filières » et « IAA » se sont réunis conjointement à plusieurs reprises en 2023. Ils ont organisé le suivi des différentes filières par les correspondants filières, dressé un constat sur le positionnement ambigu entre aliments et commodités de certaines filières animales lait et viande. Enfin, ils ont organisé l'Assemblée générale du CGAAER de juin 2023 sur le thème « Stratégies d'adaptation de l'agroalimentaire pour répondre aux demandes des consommateurs et anticiper les attentes sociétales ». Parallèlement, constatant d'une part la prédominance de la logique d'organisation des producteurs par filière et d'autre part la logique économique de marché qui veut que l'aval commande l'amont, il est apparu que ces deux logiques se concrétisaient dans l'organisation commune des travaux des deux groupes. Aussi, ils ont été fusionnés avec une mission centrée sur la pérennité de l'activité agricole et agroalimentaire française par une recherche des leviers de compétitivité globale des filières dans une adaptation permanente et agile aux demandes des marchés.

> Outre-mer

Le groupe repose sur une démarche transversale à l'ensemble du CGAAER et présente la particularité de faire systématiquement participer à ses réunions la direction générale des outre-mer (DGOM), l'office de développement de l'économie agricole des outre-mer (ODEADOM), le délégué interministériel à la transformation agricole des outre-mer (DITAOM) et l'inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD). Durant l'année, le groupe a soutenu le travail d'appui à la task force Outre-mer, et a la mission d'expertise pour la



Culture de bananes en Martinique

préparation du Comité Interministériel des Outre-Mer du 18 juillet 2023. D'autres missions supervisées par d'autres sections du CGAAER sont mentionnées dans les pages dédiées à ces sections.

> Politique agricole commune (PAC) et questions européennes

Le groupe structure son activité autour d'une veille hebdomadaire sur l'actualité communautaire et nationale concernant la PAC avec la diffusion systématique des comptes rendus du Comité Spécial Agricole et du Conseil Agricole ainsi que celle de tous les rapports et/ou textes de référence liés aux travaux de la Commission Européenne. Il apporte aussi réponse à tous les questionnements de membres sur les projets de lettre de mission, les réflexions à conduire (élargissement, simplification, dispositifs particuliers comme les bonnes conditions agricoles et environnementales), le programme de travail du CGAAER. Enfin le groupe articule ses travaux avec ceux d'autres groupes, en particulier celui traitant des questions internationales. Au titre de 2023, on rappellera que les États membres ont été amenés à élaborer un plan stratégique national (PSN) pour décrire les choix opérés parmi l'éventail des instruments proposés au niveau de l'UE par la réforme de la Politique agricole commune pour la période 2023-2027, en vue de les adapter et les cibler pour répondre à leurs besoins spécifiques et à leurs

conditions locales avec des objectifs ambitieux en matière d'environnement et d'action pour le climat. Partant de l'idée que l'analyse de ces documents de planification stratégique revêt donc une importance particulière pour mesurer l'ampleur des changements opérés mais aussi pour travailler à mieux évaluer leur impact, le groupe a tenté de tirer les premières conclusions de la mise en œuvre de ces PSN dans les 27 États membres à l'issue de la première année de mise en œuvre de la réforme de la PAC. À cet effet, le groupe a accueilli le 7 novembre 2023 deux représentants de la Commission européenne-DG agri qui ont présenté la première analyse de ces plans stratégiques faite par la Commission. Les échanges ont confirmé l'intérêt d'une analyse fine du déploiement des PSN, ils ont aussi permis de noter que la Commission disposait de beaucoup d'informations et qu'elle était disposée à les partager avec les États membres.

> Politique halieutique et aquacole

Le groupe, composé de 12 membres du CGAAER, s'est réuni à quatre reprises en 2023, dont une fois dans le cadre d'une réunion de la section 2. Il a fait le point à chaque fois sur les projets de lettre de mission, les missions en cours et l'actualité. Il a porté son appui à diverses missions menées à bien en 2023, sans donner lieu à publication de rapport, et à deux autres lancées en 2023 et qui se poursuivent en 2024.



Vue panoramique sur la Dordogne



SECTION 3 ALIMENTATION ET SANTÉ

La section « alimentation et santé » est compétente sur tous les sujets alimentation dans toutes leurs dimensions tant sanitaires que nutritionnelles, environnementales, sociétales, sociales ou territoriales. Elle est également compétente sur tous les sujets santé dans les domaines de l'animal et du végétal, en intégrant les thèmes de phytopharmacie, de pharmacie vétérinaire et d'exercice de la médecine et de la chirurgie vétérinaire.

Les missions de la section sont au cœur du concept « Une seule santé ».

Principales missions

> Évolutions de l'organisation de la gestion des crises en santé animale à partir de l'expérience acquise lors des épizooties d'influenza aviaire hautement pathogène

La crise COVID 19 a provoqué une prise de conscience générale des effets des activités humaines et du changement climatique sur la santé des êtres vivants, ainsi que des interactions fortes entre la santé des êtres humains, des animaux et des écosystèmes (concept « One Health – Une seule santé »): les animaux d'élevage seront confrontés avec une fréquence accrue à de nouvelles maladies infectieuses à fort impact sur la santé animale, l'économie et la souveraineté alimentaire, voire sur la santé humaine, 60% des maladies humaines infectieuses ayant une origine animale.

L'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) est un modèle intéressant en raison du risque « d'endémisation » et du fort potentiel zoonotique des virus en cause. La répétition et la gravité des crises récentes d'IAHP invitent à repenser l'organisation de l'État pour gagner en efficacité et en résilience dans la gestion de crise en santé animale.

L'analyse de la gestion de ces événements montre les limites du dispositif actuel de gestion face à des crises d'ampleur: préparation inégale et généralement insuffisante ; organisation inadaptée, variable dans l'espace et dans le temps et non stabilisée ; compétences et moyens des services fragilisés par un défaut d'attractivité renforcé par la succession des crises. La gestion de crise a ainsi principalement reposé sur le très fort engagement des équipes à tous les niveaux hiérarchiques, parfois jusqu'à l'épuisement.

Un changement de paradigme s'impose pour passer d'une logique de gestion de crises ponctuelles à une organisation capable en permanence de faire face à des crises répétées à une fréquence élevée ou de nature nouvelle.

Ainsi, la mission recommande de prioriser clairement la planification et la préparation des crises zoonotiques en « temps de paix », de s'inscrire pleinement dans le dispositif interministériel de gestion de crise, aux niveaux national, zonal et départemental, et de s'assurer de la bonne articulation avec les plans relatifs à la santé humaine.

Elle estime indispensable la constitution d'un réseau pérenne d'appui à la gestion de crise, constitué d'agents des services opérationnels et animé pour garantir dans la durée sa réactivité et la compétence de ses membres. L'attention particulière qui doit être portée sur la compétence des services en charge des politiques de santé animale justifie la mise en place de parcours qualifiants reconnus par les régimes indemnitaires et les cotations de poste.

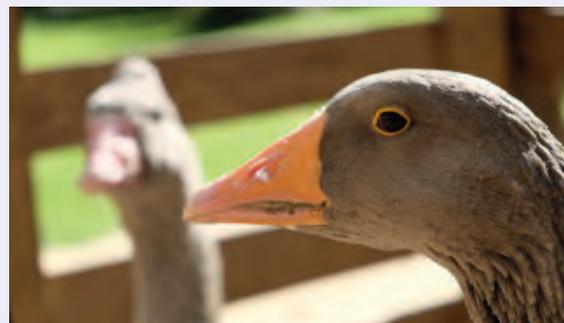
Pendant la crise, les responsables hiérarchiques devront être particulièrement attentifs à limiter l'impact sur les agents et sur eux-mêmes de conditions de travail très difficiles. Le suivi des heures réalisées, la formalisation des astreintes et la mise en place de dispositifs de soutien sont incontournables. Parce que la compensation par récupération de toutes les heures supplémentaires effectuées pendant la crise déstabiliserait profondément les structures, il est nécessaire de pouvoir en indemniser une partie.

Un plan d'action a été annoncé en comité social d'administration ministériel et son déploiement a commencé par la création d'une indemnité de gestion de crise (décret n° 2024-4).

La vaccination contre l'IAHP, un succès préparé par un rapport du CGAAER

En 2021, le rapport sur la « place de la vaccination dans la lutte contre l'influenza aviaire hautement pathogène » a préconisé une stratégie vaccinale préventive ciblée, en complément des mesures de biosécurité et de lutte sanitaire. Il soulignait l'importance de préparer les campagnes par une sensibilisation des professionnels et par des démarches auprès de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) et des pays tiers importateurs pour faciliter l'acceptation de la vaccination.

Le dispositif de vaccination ainsi déployé en 2023 a contribué à la forte réduction du nombre de foyers d'IAHP en élevage en 2023-2024 (10 foyers déclarés au 24 mars 2024 contre 402 l'année précédente à la même époque).



Oies

> Accompagnement des consommateurs vers une alimentation saine et durable par les scores alimentaires et d'autres formes de communication

L'alimentation constitue un des principaux déterminants de la santé. Les systèmes alimentaires ont par ailleurs des impacts majeurs sur les enjeux environnementaux. D'autres dimensions liées aux enjeux de bien-être animal, de reterritorialisation de l'alimentation ou d'appartenance sociale conditionnent les comportements alimentaires.

Ces nouvelles attentes sociétales à l'égard de l'alimentation conduisent au développement de nombreuses initiatives en matière d'information : scores, labels privés, allégations nutritionnelles et de santé s'ajoutent sur les emballages et les étiquettes aux signes officiels de qualité, aux informations obligatoires ainsi qu'aux démarches engagées dans le cadre de la responsabilité sociétale des entreprises. Par ailleurs, les applications numériques se sont considérablement développées au cours des dernières années, dans un contexte de dématérialisation des données.

Les initiatives visant à répondre aux attentes des consommateurs sont donc de plus en plus nombreuses ; or, « Trop d'informations tue l'information ». Le rapport analyse les initiatives pionnières prises par la France, d'abord sur un étiquetage nutritionnel volontaire avec le Nutri-Score, puis par l'adoption de plusieurs dispositions législatives visant notamment à mettre en place un affichage environnemental.

Il recommande que la dimension nutritionnelle du Nutri-Score soit enrichie des autres dimensions qui structurent le lien entre alimentation et santé, afin de prendre en compte, sur des bases scientifiques reconnues, l'impact sur la santé de la consommation des aliments dits « ultra-transformés ».

L'ensemble des acteurs attendent de l'État qu'il fixe les règles du jeu et qu'il garantisse les bases d'une information fiable, loyale et sûre, nécessaire au développement des scores alimentaires. La création d'une plateforme de données numériques de référence est évoquée. Le rapport rappelle que les scores sont un outil au service de l'accompagnement des transitions.

Sans compréhension des enjeux nutritionnels et des principes d'une alimentation équilibrée, saine et variée dans le cadre d'une transition vers des systèmes alimentaires durables, il est illusoire de penser que les scores alimentaires seront suffisants pour guider le consommateur. La mission recommande d'inscrire les scores alimentaires dans une politique globale et cohérente d'éducation et d'information des consommateurs en s'appuyant notamment sur la restauration collective.

Les principales recommandations du rapport ont été reprises par plusieurs médias, dont Agra Presse, Plein Champ ou Réussir pour la presse agricole.



Enjeux nutritionnels et principes d'une alimentation équilibrée, saine et variée dans le cadre d'une transition vers des systèmes alimentaires durables

> Deux missions relatives à l'inspection vétérinaire en abattoir ont visé à faciliter le recrutement des agents et améliorer les conditions d'exercice de cette inspection ainsi que sa qualité

Fin 2022, en France, les 233 abattoirs de boucherie font l'objet d'une inspection vétérinaire permanente, de même que 31 abattoirs de volailles et lagomorphes d'un tonnage annuel supérieur à 15 000 tonnes.

Fin 2022, 1471 techniciens supérieurs et contrôleurs, dénommés dans les textes européens « auxiliaires officiels » (AO), 275 vétérinaires officiels (VO) pour plus d'un mi-temps (dont 36 titulaires et 229 contractuels) et 190 VO contractuels pour moins d'un mi-temps étaient en poste dans les services d'inspection des abattoirs. Il convient d'ajouter que 210 postes étaient non pourvus, faute de candidats (150 AO et 60 VO), et que plus de 90% des VO et 30% des AO sont des agents contractuels de l'État.

Une stratégie de recrutement doit être élaborée pour renforcer l'attractivité et disposer de supports de communication pour les candidats potentiels à ces postes en service vétérinaire d'inspection (SVI).

L'actuelle pénurie de vétérinaires en France implique de permettre l'accès à ces postes de VO à des étrangers, titulaires d'un diplôme vétérinaire d'un autre État membre de l'Union européenne. Ceux-ci peuvent uniquement travailler à ce jour dans le secteur privé et dans les postes de contrôle aux frontières.

Le rapport a montré les nécessités de revaloriser le référentiel de rémunération des VO contractuels à temps complet et incomplet afin que leur salaire soit comparable à ceux des vétérinaires salariés dans des cabinets de praticiens¹.

1. Cette recommandation a été récemment prise en compte

Le développement de l'apprentissage en SVI d'abattoir pour de potentiels AO est nécessaire mais se heurte à une méconnaissance des procédures et à des idées préconçues.

Le rapport recommande de simplifier rapidement les procédures de recrutement des contractuels, de déconcentrer les contrats à durée déterminée aux secrétariats généraux communs départementaux et de proposer des CDI dans des délais raccourcis. Il faut aussi mieux accompagner ces agents lors de leur prise de poste pour faciliter leur intégration et leur qualification professionnelle, et limiter ainsi les rotations de personnels. En conséquence, les missionnés recommandent également de revoir les systèmes actuels de formation et de tutorat à la prise de fonction des AO contractuels ou stagiaires avant titularisation et des VO contractuels.

En terme de conditions d'exercice de l'inspection, des points critiques nécessitent une réponse prioritaire de l'administration : le « turn-over » des agents dans certains abattoirs est si pénalisant qu'il implique de renforcer leur fidélisation, les conditions d'hébergement des agents sont considérées comme insuffisantes dans un grand nombre de sites, la prévention des risques dont la disponibilité d'une médecine de prévention doit progresser, la qualité de l'inspection sanitaire révèle déjà des points de fragilité dans certains sites en raison d'un manque d'effectifs.

Pour corriger les situations dégradées, l'accélération de la mise en œuvre du plan d'attractivité des métiers de l'inspection en abattoirs est indispensable. Il est proposé des mesures d'amélioration de l'hébergement des SVI par les professionnels (état des lieux national, dispositions réglementaires et révision du dispositif actuel (« protocole cadre »), de la prévention des risques (mise à jour des documents uniques et associés, accès effectif à la médecine du travail), et de facilitation de l'accès des agents aux formations.

La situation inquiétante que connaissent certains SVI nécessite une mobilisation accrue des services régionaux, car les directions départementales ne peuvent plus répondre, seules, aux difficultés rencontrées. Les directions régionales bénéficiant d'une vision technique et économique globale de leur région doivent intégrer les difficultés que rencontrent les SVI au-delà de leur positionnement en qualité de responsable de budget opérationnel de programme. Les coordinations départementales et régionales doivent être généralisées et professionnalisées.

Enfin, des études sur la délégation de tâches en matières de contrôles officiels sur chaîne d'abattage devraient être engagées, dans l'objectif d'alléger à terme le travail des agents sur des missions « répétitives et à risques en matière de santé », ainsi que sur la manière d'appréhender l'inspection sanitaire en abattoirs à l'avenir.

Suite aux recommandations du rapport, le ministère a déjà fait évoluer les conditions de nationalité et de rémunération ainsi que certaines procédures de recrutement, les autres préconisations sont en cours de mise en œuvre ou d'examen.



Abattoir de Migennes. Deux mille bêtes sont abattues chaque année à la Sicavyl, unique chaîne d'abattage agréée de l'Yonne.

> Bilan du fonctionnement de l'organisation de l'équarrissage résultant de la réforme de 2009 et ses perspectives d'évolution

L'équarrissage consiste à collecter et éliminer les cadavres d'animaux, qu'ils soient de rente ou trouvés morts par exemple sur la voie publique. Il s'agit d'une activité très ancienne, dont le cadre législatif et réglementaire s'est peu à peu précisé et n'a cessé d'évoluer depuis le milieu du siècle dernier et qui répond aujourd'hui à des préoccupations d'ordre sanitaire, économique et épidémiologique.

L'équarrissage des cadavres d'animaux d'élevage, qui représentent les plus gros volumes, est désormais géré sur un mode privé par les filières à travers des associations dites ATM (pour animaux trouvés morts). Le service public de l'équarrissage (SPE) ne concerne plus, au terme de la réforme de 2009, que les cadavres d'animaux morts en fourrières, refuges, parcs zoologiques, d'animaux sauvages morts collectés en bord de route, d'animaux victimes d'inondation, d'oiseaux sauvages morts de la grippe aviaire, de cétacés échoués, etc. Le volume pris en charge par le SPE est cent fois moindre que celui relevant des ATM.

Si l'efficacité du dispositif peut être qualifiée de bonne en temps de paix, les situations de crise induisent assez rapidement une embolie du système qui affecte aussi bien le service privé que le service public de l'équarrissage, tant ils sont imbriqués. Les raisons en sont multifactorielles : extrême concentration du système avec pour l'essentiel deux gros opérateurs qui se partagent la quasi-totalité du marché, ATM et filières insuffisamment impliquées dans la gestion de crise, anticipation insuffisante et manque de solutions alternatives.

La mission formule des pistes pour sortir de cette impasse. La première d'entre elles consiste à définir une stratégie partagée pour la gestion de la mortalité en élevage et l'équarrissage entre les filières professionnelles, les équarisseurs et les pouvoirs publics. La capacité de réactivité de l'ensemble des acteurs de l'équarrissage en situation de crise sanitaire est en effet un enjeu majeur.

> Évaluation du dispositif de l'épreuve d'aptitude à pratiquer l'ostéopathie animale, ainsi que de la qualité de l'enseignement dispensé dans les établissements de formation

Deux types de personnes sont autorisées à effectuer des actes d'ostéopathie animale : les vétérinaires et des non vétérinaires qui ont réussi l'épreuve d'aptitude pilotée par l'Ordre des vétérinaires, le plus souvent après une formation de 3 à 5 ans, dans des établissements privés d'enseignement ou de formation continue. Ils doivent aussi être inscrits au répertoire national d'aptitude (RNA) et au registre d'exercice tenus par l'Ordre des vétérinaires. Les épreuves d'admissibilité et d'admission sont jugées par certains acteurs trop sélectives (taux de réussite respectifs de 48 et de 62%) et complexes à mettre en œuvre. De plus, les écoles qui se livrent une rude concurrence auprès des jeunes, accueillent de plus en plus d'apprenants dans cette formation d'un coût élevé.

En juin 2023, 839 ostéopathes non vétérinaires sont inscrits au RNA et environ 800 vétérinaires déclarent cette compétence à l'Ordre. À l'examen des informations recueillies, certaines catégories d'animaux et zones géographiques apparaissent d'ores et déjà saturées par l'offre qui s'accroît à proportion du nombre d'établissements de formation à l'ostéopathie animale. Parmi les 21 écoles recensées mi-2023, 11 ont été créées les 5 dernières années. Toutes ces écoles accueillent plus de 2 000 apprenants.

La mission estime que l'épreuve d'aptitude permet de s'assurer que les candidats, issus d'écoles de niveaux hétérogènes, disposent d'un socle pertinent de connaissances y compris déontologiques. Le dispositif doit toutefois évoluer notamment pour être en capacité d'évaluer un nombre croissant de candidats dans un délai raisonnable. Il doit également permettre de disposer d'indicateurs de réussite, partagés avec les écoles, dont la publication soit juridiquement inattaquable.

Les établissements d'enseignement présentent une forte hétérogénéité dans leur organisation, dans leur fonctionnement et en termes de résultats de leurs élèves à l'épreuve d'aptitude. La mission préconise que des référentiels communs de compétences et de formation soient élaborés, démarche préalable à une plus grande homogénéisation des enseignements.

Une hausse du niveau de la formation de ces établissements pourrait passer par l'adoption du statut d'établissement d'enseignement supérieur privé libre, complétée d'une certification de service institutionnelle d'adhésion volontaire. La mission considère également qu'un recrutement en post Bac+2 en formation scientifique permettrait de limiter la durée de l'enseignement spécialisé à 3 ans.

Le ministère en charge de l'agriculture initie une réflexion au sein des acteurs de l'ostéopathie animale et des organismes de formation, pilotée par un expert de haut-niveau extérieur et légitime, pour élaborer un référentiel commun de compétences. Le ministère, invité aussi à travailler davantage avec les organismes institutionnels d'information des jeunes (ONISEP, CIDJ) et la presse spécialisée, a déjà indiqué qu'il le ferait afin que ceux qui souhaitent s'engager dans les formations d'ostéopathie animale, puissent faire leur choix de façon éclairée sur le métier et ses perspectives ainsi que sur les formations.

L'Ordre des vétérinaires s'est engagé à augmenter les capacités d'accueil des candidats aux épreuves, réduire les délais de passage, réorganiser l'élaboration des épreuves écrites et améliorer les modalités de l'épreuve pratique. L'instance unique traitant de toutes les questions de l'épreuve d'admissibilité composée à la fois de personnes ayant réussi l'épreuve d'aptitude et de vétérinaires pratiquant l'ostéopathie sera renforcée. Par ailleurs, l'Ordre des vétérinaires publiera des indicateurs de réussite à l'épreuve d'aptitude par établissement de formation, sécurisés juridiquement.

Ces dispositions bénéficieront aux apprenants, issus de l'enseignement ou en reconversion professionnelle, qui ont intérêt à ce que les formations dispensées leur offrent un maximum de chances de réussite.



Chien

Activités des groupes de travail

> Santé des végétaux

Ses membres ont été mobilisés par les évolutions du **Plan Ecophyto** et la mise en place du Plan d'action stratégique pour l'Anticipation du potentiel Retrait européen des Substances Actives et le Développement de techniques Alternatives pour la protection des cultures (**PARSADA**).

> Animal

Il a traité de l'**alimentation des animaux de rente** (200 établissements de production) et de celle des **carnivores domestiques** (40). Les deux secteurs connaissent des difficultés économiques récentes en lien avec l'accroissement du coût des matières premières. Une concurrence d'accès à ces dernières s'installe avec le secteur de l'énergie (méthanisation, biocarburant) qui capte une partie des graisses animales et des produits végétaux utilisés auparavant pour l'alimentation des animaux.

De plus, la diminution de l'activité d'élevage en France conduit à une érosion des volumes produits qui affecte tous les secteurs. La France produit globalement l'alimentation animale qu'elle consomme, le secteur des carnivores étant même exportateur net. Les fabricants ont engagé les évolutions nécessaires à la réduction de leur empreinte environnementale.

Par ailleurs, des temps de travail spécifiques ont été consacrés aux **nouvelles organisations capitalistiques vétérinaires** et aux incompatibilités que certaines présentaient vis-à-vis de la législation en vigueur. Une fragilisation du maillage vétérinaire dans différents territoires et une diminution de la qualité de la surveillance et de l'offre des soins aux animaux de rente sont aussi des risques à éviter.

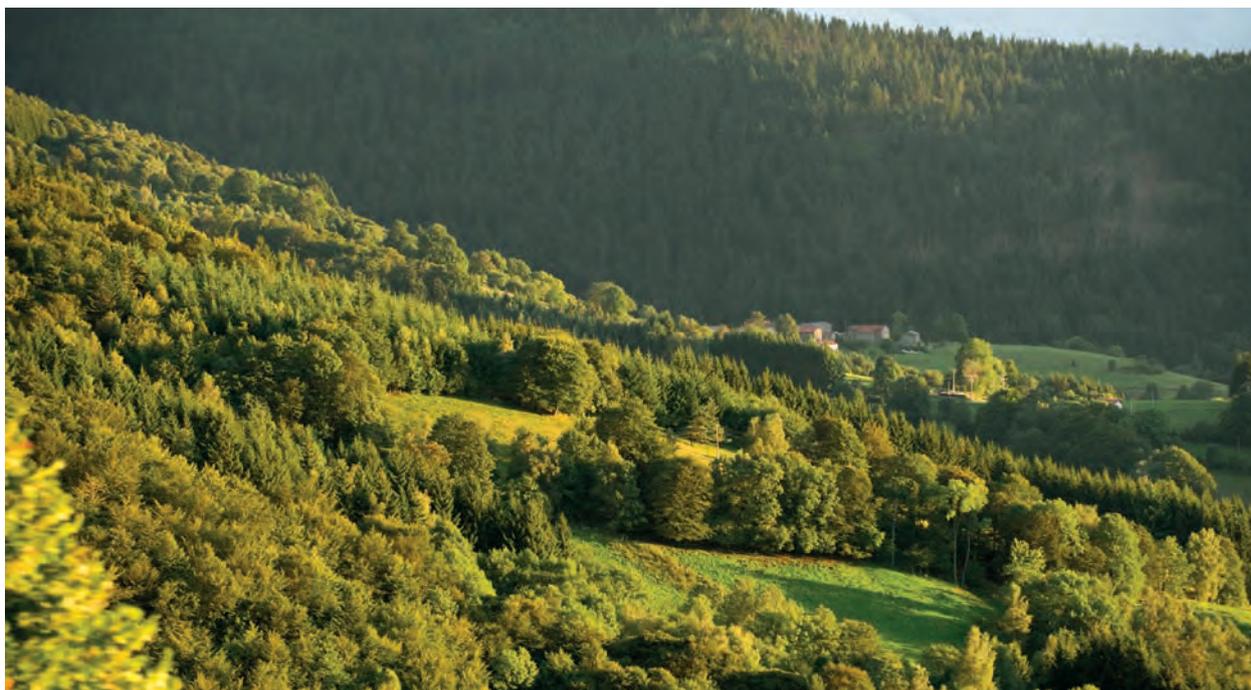
> Qualités de l'alimentation

Il a pour objectif de traiter l'ensemble des thématiques, qu'elles soient sanitaires, nutritionnelles, environnementales ou liées aux dimensions sociales, éthiques ou d'éducation à l'alimentation.

Les dernières réunions ont porté sur les enjeux sanitaires et de santé publique liés à la consommation de **fromages au lait cru** ainsi qu'aux travaux récents du **Conseil National de l'Alimentation (CNA)**. Cette séance a permis un débat avec sa présidente Laurence Maillart-Méhaignerie qui a présenté un bilan de sa première année de présidence et tracé les perspectives pour la suite de son mandat.

> Alimentation - Patrimoine et gastronomie

Étudier, valoriser et protéger les traditions culinaires des terroirs français, ainsi que réfléchir à la transmission et à la formation, sont parmi les missions du groupe de travail «Alimentation, patrimoine et gastronomie» rattaché à la Section 3. C'est donc tout naturellement que le groupe de travail s'est rapproché d'une grande école hôtelière pour organiser des **Master Classes consacrées à l'étude «à 360°» de spécialités régionales traditionnelles**, représentatives de notre gastronomie, à destination d'une centaine d'apprenants de l'école, mais également d'invités extérieurs dont la 1^{re} a eu lieu en octobre 2023.



Pâtures et hameau en forêt (hêtraie et sapinière) du parc naturel régional du Livradois-Forez

SECTION 4

FORÊTS, RESSOURCES NATURELLES ET TERRITOIRES

Par les thématiques abordées, qui comportent presque toujours une dimension territoriale, la section « forêts, ressources naturelles et territoires » assume un positionnement original au sein du CGAER, caractérisée par les liens étroits entretenus avec le pôle ministériel en charge de l'écologie et de la cohésion des territoires et avec les services territoriaux. Ces liens se concrétisent notamment par de fréquents échanges avec les ingénieurs généraux territoriaux ou de bassin, en poste auprès des DRAAF et qui participent régulièrement aux réunions de section et aux groupes de travail et par les nombreuses collaborations avec l'IGEDD.

Ce positionnement permet d'appréhender les trois transitions, environnementale, économique et sociale, que vivent l'agriculture, la forêt et les territoires et de créer une culture commune sur les sujets émergents (l'adaptation au changement climatique, la gestion des biens communs, la préservation des écosystèmes, les nouveaux facteurs de production agricoles et forestiers, les services environnementaux, l'économie circulaire...).

Le ciment de la section est assuré par le partage de valeurs qui sous-tendent le programme de travail de la section, favorisant les approches transversales et systémiques ; « bottom-up », long terme, participatives ainsi que l'esprit de médiation.

La section bénéficie du dynamisme de cinq groupes de travail thématiques, Eau, Forêt-bois, Bioéconomie, Agronomie-sols-biodiversité et Territoires.

> La mobilisation de l'intelligence collective

Les membres du CGAAER pratiquent naturellement l'intelligence collective au cours de leurs missions. Cependant la mise en œuvre des principes, méthodes et outils développés dans ce domaine permet d'aller encore plus loin au service des projets et sujets portés par la section et de la dynamique de son collectif.

L'organisation des réunions de la section a ainsi été conçue pour répondre aux attentes de ses membres à savoir : Apprendre/consolider, Challenger/débattre, Partager.

Les animateurs des groupes de travail se sont également saisis de ces outils afin d'assurer la participation du plus grand nombre et la confrontation des idées.

Les sujets potentiels de missions en 2024 et les thèmes des réunions de l'année ont été établis de façon participative par tous les membres de la section.

> Sols et agronomie

Les sols sont au cœur d'enjeux planétaires et sources de multiples services écosystémiques : alimentation, régulation de l'eau, atténuation du changement climatique, approvisionnement en matériaux, support pour l'habitat et les infrastructures, etc. Toutefois, leur qualité est considérablement affectée par les phénomènes d'imperméabilisation et de dégradation liées aux activités humaines. Leur préservation et leur amélioration, en particulier par des pratiques plus durables, ont donc été cruciales pour assurer sur le long terme leur fertilité ainsi que les services écosystémiques qu'ils fournissent. La proposition législative présentée par la Commission européenne en juin 2023, prévoit de protéger, restaurer et utiliser durablement les sols européens.

Conjointement avec l'IGEDD, le CGAAER s'est penché sur l'organisation d'une coopération entre des organismes scientifiques au service d'un inventaire des sols et de suivi de leur qualité.

En écho à l'actualité, le groupe de travail agronomie, sols et biodiversité s'est particulièrement intéressé à la qualité des sols, notamment la mise en œuvre opérationnelle de l'agriculture régénératrice en interagissant avec les acteurs d'un projet porté par le pôle de compétitivité Agri-Sud-Ouest innovation. L'ambition de ce projet est de couvrir les champs environnementaux (impact des pratiques sur le carbone, l'eau et la biodiversité), techniques (formations, événements, accès à des bases de données porteuses de solutions) et économiques (diagnostics comptable et financier).

Le groupe, en lien avec le GT « santé des végétaux » a également porté son attention sur la contamination des sols par les produits phytosanitaires.

> Bioéconomie

La bioéconomie est l'économie de la photosynthèse et plus largement du vivant. Elle permet d'utiliser une énergie abondante, renouvelable et gratuite : l'énergie solaire. Elle se base sur la production et la mobilisation de biomasse pour une valorisation optimale. La bioéconomie est une économie circulaire par nature. Elle englobe l'ensemble des activités de production et de transformation de la biomasse qu'elles soient forestière, agricole ou aquacole à des fins de production alimentaire, d'alimentation animale, de matériaux non-alimentaires biosourcés ou d'énergie et de molécules d'intérêt.

Le groupe de travail « bioéconomie » est composé de membres du CGAAER, des directions centrales du MASA (DGPE, DGER, Centre d'étude et de perspectives) et de FranceAgriMer. Il travaille notamment sur :

- La souveraineté alimentaire sous l'angle de la sécurisation de l'approvisionnement en intrants (fertilisants, biocontrôle...) et l'optimisation de l'économie circulaire : intrants, autonomie de l'exploitation et des territoires.
- Les aspects énergétiques (méthanisation agricole, biocarburants...) et la complémentarité alimentaire et non alimentaire.
- Les analyses de cycle de vie (ACV) dans les secteurs agricoles, agroalimentaires et forestiers.
- La production de biens et services bas carbone par l'agriculture et la forêt (réduction des émissions et séquestration).
- La durabilité de la croissance de la production de biomasse agricole et forestière.
- Des aspects transversaux : la formation (la bioéconomie dans les formations du vivant), la recherche-développement-innovation (valeur ajoutée par les outils industriels de transformation), l'information de la société sur la bioéconomie.

Le CGAAER est également présent dans les groupes de travail de FranceAgriMer relatifs à la bioéconomie (« Biocarburants » et « Valorisation des co-produits animaux ») et dans la Commission Thématique Interfilières Bioéconomie.

En 2023, le groupe de travail s'est notamment intéressé aux filières chanvre (non thérapeutique) et laine (cf. section 2) et un séminaire interne au CGAAER sur les analyses de cycle de vie (ACV) a été organisé avec le soutien de l'ADEME.

Parangonnages des politiques publiques relatives au loup et l'ours



Loup d'Europe (*Canis lupus*)

Animal protégé, le loup est réapparu en France en 1992 et sa population s'est rapidement accrue jusqu'à atteindre plus de 1000 individus aujourd'hui. En vue de l'élaboration du nouveau plan « loup et activités d'élevage », le CGAAER et l'IGEDD ont étudié les politiques publiques de l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, la Slovaquie, la Suède et la Suisse.

Le parangonnage a montré que dans tous les pays étudiés la cohabitation ou coexistence du loup avec les activités agricoles est difficile et constitue un sujet politique. Les mesures de protection mises en œuvre sont toujours issues du triptyque « clôtures, chiens et bergers » et sont adaptées aux situations nationales ou locales. Le nombre d'animaux tués ou blessés par des loups est beaucoup plus important en France qu'ailleurs sans explication évidente, même si le mode d'élevage pastoral spécifique à la France et la taille et le nombre des troupeaux semblent être des facteurs déterminants.

La mission a formulé des recommandations portant sur le suivi de la population de loups, l'adaptation des mesures de protection et l'anticipation des évolutions à opérer.

En 1995, la France ne comptait plus que cinq ours, dans les Pyrénées. Un programme de réintroduction a alors été engagé. En 2021, la population est estimée à 70 individus, ce qui ne garantit pas sa viabilité. Toutefois, malgré la mise en place d'une politique de protection pour limiter les prédatons, les dégâts aux troupeaux augmentent, induisant une forte opposition des éleveurs à la croissance de la population. Le CGAAER et l'IGEDD ont réalisé un parangonnage des politiques de l'ours brun dans les Asturies, la Catalogne, la Slovénie et le Trentin. La cohabitation de l'ours avec les activités humaines, en particulier agricoles, est sensible partout. Comme pour le loup, les mesures de protection des troupeaux mises en œuvre s'appuient toujours sur le triptyque « bergers, chiens de protection, clôtures », selon des modalités différentes adaptées aux situations locales, aucune autre mesure efficace n'a été identifiée. Le parangonnage ne permet pas non plus de comprendre pourquoi le nombre d'animaux d'élevage prédatés par l'ours est plus élevé dans les Pyrénées qu'ailleurs, sinon que le modèle du pastoralisme est spécifique à la France et que le nombre et la taille des troupeaux apparaissent déterminants.

La mission a formulé des recommandations en précisant que les Pyrénées doivent se préparer à accueillir possiblement 350 ours à l'horizon de 30 ans, avec une aire de présence en extension. Les questions de sécurité publique pourraient devenir au moins aussi importantes que celles des dégâts.

Le statut des chiens de protection des troupeaux

L'utilisation de chiens de protection des troupeaux est un dispositif à l'efficacité reconnue mais qui entraîne toutefois fréquemment des problèmes de cohabitation avec les autres usagers des zones d'élevage ou leurs riverains. Ces difficultés les utilisateurs de ces chiens peuvent ainsi se trouver dans une situation d'insécurité juridique.

Le CGAAER a été chargé de recenser les règles applicables à l'utilisation des chiens de protection des troupeaux et évaluer les éventuelles évolutions de la réglementation ou des pratiques qui s'avèreraient nécessaires. La mission a constaté que les éleveurs, les détenteurs et les utilisateurs de chiens de protection des troupeaux, soumis à un ensemble de dispositions juridiques précises, maîtrisaient correctement les règles applicables. La mission a recommandé l'évolution de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement. Comme les nuisances sonores liées aux aboiements cristallisent les tensions sur le terrain les actions visant à améliorer le travail des chiens et les efforts de communication, de sensibilisation et d'éducation

à leur action sont les clés d'une meilleure cohabitation plus sereine entre l'élevage et les autres activités dans les zones concernées. Enfin, la structuration de la filière est indispensable pour limiter les risques juridiques et pour renforcer l'acceptabilité de cette technique de protection contre la prédation.



Une bergère observe son troupeau de brebis mouréous en estive au col de la Colombière entourée de ses chiens. La mouréous est une race ovine des Alpes-du-Sud.

> Biodiversité : élevage et prédateurs

La protection de la biodiversité est un enjeu majeur au service duquel la France est résolument engagée. Concilier actions de restauration de la nature et agriculture constitue parfois un défi, notamment lorsqu'il s'agit d'assurer la coexistence de prédateurs et de l'élevage. Ce défi a fait l'objet de trois rapports.

> Eau

Les enjeux liés à l'eau sont au cœur de nombre des travaux du CGAAER. Ils peuvent être de nature quantitative : sécheresse et compétition sur la ressource, inondations, mais également qualitative : réutilisation d'eaux usées, pollutions etc. L'approche transversale de la transformation écologique vise à concilier la protection et la sobriété vis-à-vis de la ressource et la souveraineté alimentaire.

Le groupe de travail consacré à l'eau coopère avec de nombreux autres groupes internes, tant ce sujet a un caractère systémique : GT agronomie, biodiversité, territoires, filières, industries agroalimentaires, outremer, innovation, recherche, développement et international. Conviant les administrations centrales du ministère et les ingénieurs généraux de bassin ou de territoire placés auprès des DRAAF, le GT a régulièrement accueilli l'équipe du Délégué interministériel du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique (DIVAE), les collègues de l'IGEDD et des intervenants extérieurs pour partager les connaissances et enrichir les discussions.

Le GT Eau s'est consacré aux sujets d'actualité pour les filières agricoles et agroalimentaires : France 2030 et les mesures inscrites au Plan Eau avec le SGPE, parangonage des techniques et pratiques innovantes de gestion de l'eau en agriculture, mission d'inventaire national des plans d'eau (INPE) par l'IGEDD et programme France 2030 Hydro (volet spatial), Partenariat Français pour l'Eau (PFE) et ses outils. Il a assuré une veille et des échanges d'informations en continu, apportant un soutien aux missions en cours et a contribué à la préparation du futur programme de travail.

Le CGAAER a publié en 2023 dans sa lettre mensuelle une note sur « La gestion quantitative de l'eau ». <https://agriculture.gouv.fr/la-gestion-quantitative-de-leau>

Les suites du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique furent au cœur de l'Assemblée générale du CGAAER de février 2023. Une réunion de section a permis de débattre sur le retour d'expérience de la sécheresse 2022, le Plan Eau et la situation des territoires entre gestion de crise et planification.

L'année fut marquée par la publication de quatre rapports interministériels respectivement dédiés au retour d'expérience sur la sécheresse 2022, au soutien d'étiage en bassin Loire Bretagne par les

retenues hydroélectriques, à la retenue de Caussade et à la facilitation du recours aux eaux non conventionnelles. En appui au DIVAE, une mission CGAAER a mené des travaux prospectifs d'identification de productions agricoles à forte résilience climatique dans les territoires.

Faciliter le recours aux eaux non conventionnelles

Le plan eau annoncé par le président de la République le 30 mars dernier affirme la volonté de massifier le recours aux eaux non conventionnelles (ENC) et fixe une cible de développement de 1000 projets de réutilisation à l'horizon 2027.

Une mission confiée au CGAAER, à l'IGEDD et à l'IGAS a permis de dresser un état des lieux de la réglementation applicable à la valorisation de ces eaux, de réaliser l'inventaire des projets de réutilisation d'eaux usées traitées (REUT) en cours d'instruction dans les territoires, de recenser les réalisations en service et les prescriptions techniques auxquelles elles sont soumises et de formuler des propositions en matière de gouvernance.

La mission a formulé 16 recommandations en soulignant que tous les territoires et tous les contextes ne se prêtent pas à la REUT et que certains usages peuvent s'y prêter mieux que d'autres au regard d'une analyse coûts/bénéfices/risques. En outre, l'acceptabilité sociale des projets ne va pas de soi et il importe d'associer les usagers très en amont et de les informer.

Cultures résilientes

Le secteur agricole est confronté au double défi de l'atténuation des émissions de gaz à effets de serre et de l'adaptation aux effets du changement climatique, tout en devant produire davantage

La résolution de cette équation complexe repose en grande partie sur le choix de cultures et de systèmes culturels adaptés.

Une mission a donc étudié les potentialités d'implantation de nouvelles productions ou de migration ou relocalisation de productions déjà présentes sur le territoire, dans la perspective de développement de nouvelles filières à terme.

Si la question du changement de productions, notamment végétales, est désormais posée, il n'existe cependant pas de culture ni de solution miracle.

Des dynamiques sont déjà à l'œuvre dans les territoires, avec des évolutions dans le choix des semis, voire des migrations de certaines cultures qui remontent vers le nord, sans toutefois que l'on observe de réelles ruptures à ce stade, la prise en compte des externalités positives de l'agriculture et leur juste rémunération par la société semblant une nécessité.

> Forêt-bois

En 2023, les mesures annoncées lors des Assises de la forêt et du bois ont continué à être déployées en s'inscrivant dans le processus de planification écologique « France nation verte » pour la transition vers une économie et une société décarbonées. Avec la poursuite des dépérissements et de la baisse du puits de carbone forestier, une attention particulière a porté sur l'adaptation des forêts au changement climatique, notamment l'effort de renouvellement à programmer et le souci d'étendre massivement les surfaces gérées en forêt privées.

Le CGAAER et, en particulier le groupe forêt-bois, ont été associés à ces travaux, avec un investissement important dans des réflexions sur la « massification de la gestion » dont les conclusions ont été remises au ministre en novembre et sur le « renouvellement » avec la publication en juillet du rapport « Objectif forêt » en vue de l'élaboration du plan national de renouvellement forestier.

Parallèlement, le CGAAER a fourni les éléments permettant au gouvernement de préparer un rapport au Parlement évaluant les modalités de financement des paiements pour services environnementaux.

La réalisation de ces missions a pu s'enrichir de la participation du CGAAER au pilotage de plusieurs études stratégiques conduites en 2023, notamment celle confiée à l'IGN et au FCBA portant sur la projection des disponibilités en bois et des stocks et flux de carbone du secteur forestier français. Parallèlement, le groupe forêt-bois a poursuivi sa veille active sur les enjeux d'adaptation et d'atténuation qui concernent autant la gestion forestière que les valorisations et les usages du bois alors que la demande en biomasse s'accroît.

La plupart de ces travaux sont conduits en étroite collaboration avec l'IGEDD, compte tenu des enjeux forêt-bois multiples : biodiversité, énergie, construction, risques naturels, aménagement du territoire, et ont donné lieu, notamment, aux rapports sur la prévention et le contrôle des incendies de forêt.



Coccinelle sur une fleur de lin

> Territoires

L'approche territoriale est indispensable à la pleine efficacité des politiques publiques. Elle doit permettre l'appropriation des objectifs et des priorités par les acteurs de terrain, d'assurer la prise en compte des spécificités locales (sociales, économiques, environnementales...) et, grâce à une approche intégrée, assurer la cohérence et la complémentarité des actions.

Le groupe Territoires, qui réunit des membres de toutes les sections, a pris le parti d'aborder les sujets agricoles, alimentaires et forestiers de façon transversale, en considérant notamment les dimensions d'aménagement, de gestion et de vie au niveau des territoires.

Il s'intéresse plus particulièrement aux problématiques suivantes :

- l'accès au foncier, en lien avec l'adéquation des projets entre les cédants et les repreneurs et les financements pour son portage ;
- l'agroécologie, source de solutions techniques et innovantes utilisant l'équilibre des écosystèmes ;
- la souveraineté alimentaire et énergétique, pouvant passer par une segmentation, une diversification et une territorialisation des productions agricoles ;
- l'utilisation des sols agricoles, une ressource finie, non renouvelable à l'échelle de temps humaine, dont la consommation doit être sobre et durable.

Ces sujets sont repris lors de missions portées par les différentes sections du CGAAER, le groupe apportant sa contribution dans la réalisation du programme de travail annuel.

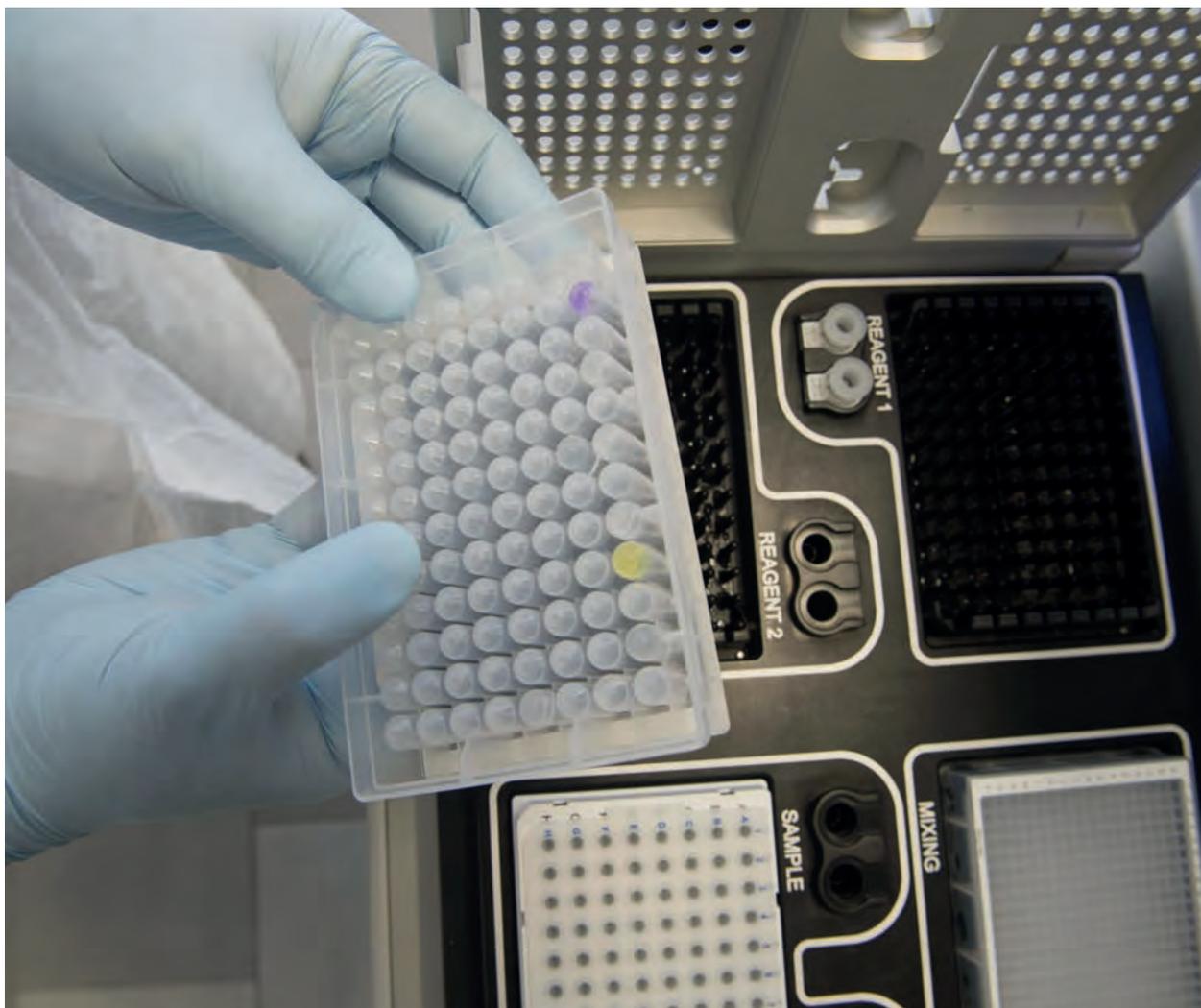
Le groupe maintient également une veille sur les politiques mises en œuvre par Agence nationale de la cohésion des territoires et sur les travaux réalisés par l'Observatoire des territoires.

Usage des terres conciliant biodiversité et souveraineté alimentaire

Face au double enjeu de nourrir une population mondiale en forte croissance tout en protégeant et restaurant la biodiversité, une approche sur l'usage des terres, « *Land sharing vs land sparing* » a été théorisée en 2005 et nourrit un vif débat scientifique.

La mission en a objectivé ses limites et a étudié le cadre européen et national. Si la protection de la biodiversité bénéficie d'un corpus législatif et réglementaire consistant et croissant, celle de la souveraineté alimentaire ne bénéficie d'aucun dispositif de ce type susceptible d'adosser des arbitrages fonciers en sa faveur.

La mission a recommandé de développer un corpus juridique en faveur de la souveraineté alimentaire afin que cet objectif de politique publique acquière une consistance opérationnelle et permette, notamment, d'optimiser les arbitrages fonciers.



Échantillonnage pour séquenceur PacBio RS II

SECTION 5

FORMATION, RECHERCHE ET MÉTIERS

La cinquième section « formation, recherche et métiers » est compétente pour les questions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur, à l'innovation et au développement, à l'emploi et à la protection sociale, à l'enseignement technique et à la formation professionnelle agricoles, en lien avec l'évolution des métiers et du système éducatif. Son activité est organisée autour de cinq axes :

- l'enseignement technique agricole ;
- l'enseignement supérieur et la recherche agronomique et vétérinaire ;
- l'innovation et le développement agricole ;
- les questions sociales et l'emploi ;
- la contribution aux évaluations des personnes, aux examens et aux concours.

En 2023, la section a contribué activement à une mission d'appui à la coordination de la préparation du pacte et de la loi d'orientation d'avenir agricoles. Trois membres ont été mobilisés comme référents en appui aux co-présidents des groupes de travail

mis en place pour cette concertation : « Orientation et formation », « Installation et transmission », « Adaptation et transition face au changement climatique ».

Axes 1 et 2 - L'adaptation de l'enseignement technique agricole et les évolutions du système d'enseignement supérieur et de recherche

La mission d'appui à la réingénierie du concours C de recrutement dans les écoles agronomiques et vétérinaires a été finalisée et a conduit à une évolution majeure, en distinguant les voies réservées aux BTS-BTSA de celles destinées aux étudiants de DUT/BUT. Pour les BTS-BTSA, le parcours est sécurisé par l'instauration d'un nouveau cycle « concours BTS-BTSA, suivi d'une classe propédeutique post BTS-BTSA ». La lisibilité et l'attractivité des concours sont également améliorées par la convergence des épreuves d'admissibilité avec le concours « apprentissage » et l'adaptation de chaque concours au cursus suivi.

La section a poursuivi la mission de suivi méthodologique du dispositif des chefs de projet de partenariat en établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA), mission dont le contenu est développé ci-après. Elle a également été sollicitée pour expertiser de façon indépendante des projets susceptibles d'intégrer le programme d'échange académique franco-brésilien Brafagri. Par ailleurs, la section a continué d'assurer ses missions de présidence des jurys d'enseignement supérieur : diplômés d'ingénieurs des écoles privées

d'enseignement supérieur agricole et diplômés de techniciens supérieurs de l'enseignement agricole (BTSA). La session 2023 des examens de BTSA s'est tenue dans des conditions globalement satisfaisantes : le groupe des présidents de jury en a fait un bilan et remercie l'ensemble des acteurs de leur engagement et de leur réactivité. Le vivier des présidents adjoints de jury reste une préoccupation importante pour les années à venir et les présidents émettent des propositions en la matière.



Lycée Le Fresne, lycée d'enseignement général et technologique agricole d'Angers

Axe 3 - L'innovation et le développement agricole

La section a poursuivi les expertises de projets soumis aux Régions en réponse aux appels à projets au titre du Partenariat européen pour l'innovation (PEI-Agri) financé par le fonds européen pour l'agriculture et le développement rural (FEADER).

En 2023, ces expertises ont été demandées par les Régions Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Normandie : ce sont

47 projets qui ont été examinés par le groupe d'experts du CGAAER. De plus, une évaluation du PEI-Agri sur la période 2014-2020 a été produite, dont les conclusions sont développées ci-après.

Plusieurs membres du CGAAER ont intégré des jurys d'examen des dossiers présentés en réponse à des appels à projet du Programme national pour le développement agricole et rural (PNDAR).

Axe 4 - Les questions sociales liées à l'emploi

Les activités du CGAAER ont été nombreuses en 2023 dans ces domaines. En particulier, la section a réalisé une mission sur le développement des groupements d'employeurs agricoles, une mission sur l'analyse de l'impact de la réforme de l'assurance chômage sur la satisfaction des besoins de main d'œuvre des secteurs agricole et agroalimentaire et une mission sur

l'insertion par l'activité économique dans ces mêmes secteurs. Les conclusions de ces trois missions sont présentées ci-après. De plus, dans le cadre d'une mission interministérielle avec l'IGAS, des recommandations ont été fournies au gouvernement pour le calcul de la pension de base des non-salariés agricoles sur les 25 meilleures années de revenu.

Axe 5 - La contribution aux évaluations des personnes, aux examens et aux concours

Les membres du CGAAER assurent la présidence des jurys de recrutement des inspecteurs et enseignants de l'enseignement agricole. Ils président et participent également aux jurys de recrutement des IPEF (ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts), des ISPV (inspecteurs de santé publique vétérinaire), des IAE (ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement), des TSMA (techniciens supérieurs du ministère de l'agriculture) ainsi que des ingénieurs et techniciens de la filière formation-recherche (TFR).

Par ailleurs, les membres du CGAAER contribuent aux travaux de la Commission d'orientation et de suivi de l'expertise (COSE) du MASA, dont ils président notamment les collèges de domaine.

Les actions sont détaillées ci-après.

Enfin, le groupe de travail «Formation complémentaire par la recherche» (FCPR) du CGAAER a en charge l'information des IAE et ISPV candidats à la préparation d'une thèse, leur accompagnement dans



Culture sous serre, maraîchage

l'élaboration d'un projet de candidature, leur sélection et le suivi de leur thèse. En 2023, 7 nouveaux candidats ont été admis (5 IAE et 2 ISPV) parmi les 10 candidatures présentées.

Missions marquantes

> Suivi méthodologique du dispositif des chefs de projet de partenariat en EPLEFPA

Le dispositif «Chef de projet de partenariat» mis en place depuis 2003 est le dispositif de soutien le plus important accordé aux EPLEFPA par la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) pour contribuer à la mise en œuvre de la mission d'animation et de développement des territoires.

Il permet à un EPLEFPA de bénéficier d'un ingénieur IAE sortant de l'institut Agro Dijon pour y conduire un projet de trois ans ayant pour objectif de développer les liens entre la recherche, la formation et le développement sur une thématique prioritaire du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (agroécologie, alimentation durable, bien-être animal...).

Ce dispositif mobilise actuellement onze postes du programme 142, ce qui représente un flux annuel de l'ordre de deux à quatre postes, variation qui s'explique par le nombre de postes occupés pour une éventuelle quatrième année qui vient diminuer d'autant la disponibilité pour un accueil en première année.

La mission du CGAAER consiste à participer aux instances de gestion et de suivi du dispositif comportant la sélection annuelle des dossiers de candidature présentés par les EPLEFPA, à assurer le suivi des chefs

de projets nouvellement nommés et à répondre aux demandes particulières de la DGER nécessitant un avis du CGAAER préalable à sa décision.

Ce premier poste offre aux jeunes ingénieurs l'opportunité de s'impliquer dans l'enseignement technique agricole en acquérant des compétences dans les domaines de la recherche, du développement agricole et de la conduite de projet.

Les missions confiées participent à la mise en œuvre des politiques publiques portées par le MASA en agroécologie majoritairement. Conjugées à la démarche «Enseigner à produire autrement» (EPA2) de l'EPLFPA, elles ont un effet d'accélérateur pour la prise en compte, l'appropriation et la diffusion des savoirs en matière de transitions et favorisent le développement des liens entre l'enseignement supérieur, la recherche et les EPLEFPA.

En 2023, la mission a participé à deux réunions du comité de sélection pour l'examen de 11 projets, procédé à cinq visites de première année et rendu son avis sur une demande de renouvellement.

> Partenariat européen pour l'innovation en Agriculture (PEI Agri) : évaluation de la mise en œuvre 2014-2020

Le PEI-Agri est un dispositif de recherche-innovation ascendant et interactif, réunissant des acteurs

d'horizon divers, autour de projets partenariaux cofinancés par deux fonds européens : le Fonds européen agricole de développement rural (FEADER) et Horizon 2020. Chaque fonds a sa propre programmation. La mise en réseau, aux niveaux régional, national et européen, est l'élément clef de la dissémination des connaissances acquises au travers des projets portés par l'un ou l'autre programme.

Le PEI-Agri, cofinancé par le FEADER, a trouvé sans difficulté sa place dans la programmation française de développement rural 2014-2020 dont les conseils régionaux sont autorités de gestion. La France est l'un des trois États membres ayant soutenu le plus grand nombre de projets. Le dispositif a toutefois été déployé de façon diversifiée et a porté soit sur des enjeux de terrain très concrets, soit sur des projets de filière. S'il est apprécié de ses bénéficiaires, le PEI-Agri a un impact difficile à objectiver. Il a peu renouvelé les partenariats et porté principalement sur des innovations de substitution et d'efficacité. La communication se limite souvent au niveau local. Au niveau national, l'animation du réseau PEI-Agri assurée par l'État, malgré sa réelle qualité, est sous-dotée et ne trouve pas suffisamment d'écho pour une démultiplication. La capitalisation peine à s'effectuer.

Le plan stratégique national 2022-2027 réaffirme la place du PEI dans la nouvelle programmation. La question des rôles respectifs de l'État et des Régions dans la gouvernance et l'animation du dispositif reste un enjeu clef qui conditionne la dissémination de l'innovation. Le rapport identifie 3 scénarios possibles. Les deux premiers inscrivent le PEI-agri dans les dispositifs de recherche et de développement économique régionaux ou dans le dispositif de recherche/développement national. La mission a privilégié un scénario intermédiaire, reposant sur un équilibre entre les prérogatives des autorités de gestion, la démarche ascendante constitutive des PEI et le renforcement de la capitalisation via l'inscription du dispositif dans l'écosystème de recherche national sur quelques thématiques prioritaires uniquement. Cela nécessite toutefois une bonne coordination État-Régions et un renforcement des moyens d'animation à tous les niveaux.

Les critères de réussite des projets sont identifiés (travail amont sur le partenariat, qualité du chef de file et de l'animation) et des pistes d'amélioration proposées (simplification des obligations administratives, ouverture des partenariats plus marquée vers l'aval, renforcement du réseau recherche-innovation tous financeurs confondus au niveau territorial, développement du continuum recherche, formation et enseignement agricole).

> Développement des groupements d'employeurs agricoles

Les Groupements d'Employeurs (GE) ont été créés par la loi du 25 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre social. Ils ont pour objet de mettre à la disposition de leurs entreprises adhérentes des salariés liés à ces groupements par un contrat de travail. Ils se sont principalement développés en agriculture, même s'il en existe dans d'autres secteurs. Leur nombre total tous secteurs confondus est mal connu sachant que la Mutualité sociale agricole (MSA) en comptabilise 3 724 en production agricole en 2022.

Les GE agricoles sont répartis de façon non uniforme sur le territoire et sont nettement plus présents dans les régions d'élevage, production soumise tout au long de l'année à un travail d'astreinte, ainsi qu'en zone de viticulture, d'arboriculture ou de maraîchage, activités qui nécessitent beaucoup de main d'œuvre notamment saisonnière.

L'emploi salarié agricole s'est considérablement accru dans les GE de la production agricole lors de la dernière décennie, passant de plus de 16 000 équivalents temps plein (ETP) en 2010 à 30 000 ETP en 2021. Ce doublement est dû à un accroissement, non pas tant du nombre de groupements, que du nombre d'emplois par GE (de 4,9 ETP en 2010 à 8,7 ETP en 2022). Cette augmentation du nombre de salariés concerne essentiellement les CDD dont les effectifs doublent, mais également les CDI dont le nombre progresse également mais moins fortement.

Pour autant, la question de la poursuite du développement des GE agricoles, voire de leur pérennité, se pose.

Pour consolider ce développement, la mission formule sept recommandations. Ces dernières portent sur la nécessité de se doter d'un observatoire des GE tous secteurs confondus, de fédérer au niveau départemental les acteurs de l'emploi salarié agricole dans un guichet unique, de former les agriculteurs à la fonction d'employeur, d'encourager les GE agricoles à s'articuler avec un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) et de communiquer davantage sur les métiers de l'agriculture ainsi que sur les opportunités d'emplois dans ce secteur. La mission recommande également un nouveau décompte des effectifs dans les GE qui n'intègre pas les salariés mis à disposition afin de ne pas défavoriser l'emploi partagé par rapport à l'embauche directe que ce soit en termes de cotisations ou de formation. Une disposition a été prise en ce sens dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2024. Enfin, la mission préconise de reconnaître les GE agricoles comme créanciers privilégiés en cas de défaillance d'entreprises adhérentes.

> La satisfaction des besoins en main d'œuvre des secteurs agricole et agroalimentaire : quelles conséquences de la réforme de l'assurance chômage de 2021 ?

La réforme de l'assurance chômage de 2021 introduit le bonus/malus sur le taux de cotisation pour les entreprises agroalimentaires de plus de 11 salariés, des conditions d'affiliation plus restrictives pour les demandeurs d'emploi et une réduction du montant de l'allocation de retour à l'emploi mais avec allongement de la durée de versement.

Malgré le manque de recul sur les conséquences de cette réforme, la mission a relevé pour les secteurs agricole et agroalimentaire les impacts potentiels sur l'accès à la main d'œuvre et plus généralement l'attractivité.

Pour en limiter les effets, des pratiques et solutions multiples ont été identifiées. Elles visent soit les salariés et les demandeurs d'emploi, soit les employeurs et leurs branches. Elles portent notamment sur la détection du vivier des salariés, sur la levée de freins sociaux (logement, transport, horaires...), sur l'organisation du travail (meilleur équilibre entre vie professionnelle et personnelle), sur la combinaison des activités et des contrats et sur la formation. Elles sont mises en œuvre par les employeurs individuels, par des organisations collectives (via les organisations professionnelles, les groupements d'employeurs, l'Association Nationale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture, etc.), par des entreprises de travaux agricoles et par des tiers employeurs (entreprises de travail temporaire). La mission recommande que la négociation collective soit renforcée dans ces domaines et que la gestion globale de la ressource humaine soit accompagnée et soutenue.

En outre, la tension sur les recrutements entraîne des baisses de production et accélère l'évolution des systèmes de production et de transformation vers davantage de mécanisation, de robotisation et de digitalisation. La réduction de la main d'œuvre saisonnière de courte durée et peu qualifiée, au profit d'une main d'œuvre plus qualifiée est donc une perspective. La mission recommande de préparer par la formation cette évolution déjà en cours.

Enfin, l'objectif de sécurisation de la main d'œuvre des secteurs agricole et agroalimentaire, soutenu par les ministères chargés de l'agriculture et du travail, doit être mis en œuvre dans les territoires. Les Régions, de par leurs compétences de développement économique, de formation, d'orientation et désormais d'installation en agriculture, peuvent porter avec les services de l'État cette ingénierie sociale et la décliner dans les territoires.



Vendange manuelle sur les flancs des coteaux du Domaine Pierre-Jean Villa

> L'insertion par l'activité économique dans les secteurs de l'agriculture, du paysage et de l'agroalimentaire

L'insertion par l'activité économique (IAE) est un dispositif s'adressant aux personnes éloignées de l'emploi. Politique prioritaire du gouvernement, portée par le Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion (MTPEI), elle est déclinée dans les territoires.

Fin 2022, 4 225 structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) emploient 142 900 salariés dans quatre principaux types de structures. Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et les entreprises d'insertion (EI) accueillent directement des salariés, tandis que les associations intermédiaires (AI) et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) proposent des missions de mise à disposition de personnels.

Avec 34 800 entrées en 2021, les métiers de l'agriculture, du paysage et de l'agroalimentaire, représentent 19% des nouveaux contrats de l'IAE en France. Parmi eux, les secteurs du paysage et du maraîchage sont les plus représentés.

Dans l'enseignement agricole public, une cinquantaine d'établissements conduisent des activités en lien avec l'IAE. Ils interviennent principalement comme prestataires de formation de bénéficiaires de SIAE et une douzaine d'établissements portent directement une structure.

Les métiers concernés s'exercent dans des conditions qui sont particulièrement propices à l'insertion : lien avec le vivant, travail concret, etc. Par ailleurs, ce secteur participe à plusieurs politiques publiques du MASA : emploi, alimentation, agriculture biologique et commercialisation en circuits courts. Sa contribution pourrait toutefois être développée.

Malgré les tensions de recrutement de ces métiers, les entretiens ont révélé qu'à la sortie du dispositif, peu de bénéficiaires s'intègrent dans des emplois classiques des secteurs agricoles. Ce constat est toutefois moins marqué dans le secteur du paysage. Plusieurs éléments d'explication sont avancés : méconnaissance réciproque des employeurs et des bénéficiaires, faible nombre de SIAE dans certains secteurs et concurrence avec d'autres types de contrats. Malgré quelques frémissements, la demande des branches professionnelles à l'égard des publics issus de l'IAE est encore faiblement exprimée.

Pour optimiser la capacité du secteur de l'IAE à répondre aux problématiques d'emploi dans ces métiers, la mission a formulé plusieurs recommandations visant à impulser de nouveaux partenariats entre branches professionnelles et réseaux nationaux de l'IAE et à mettre en place de nouvelles SIAE dans les métiers du secteur agricole en prenant appui notamment sur le réseau des établissements d'enseignement agricole public.

> Commission d'orientation et de suivi de l'expertise (COSE)

La commission, présidée par la Secrétaire générale du ministère, a en charge l'établissement et le suivi du dispositif de reconnaissance de l'expertise détenue par les agents du MASA dans les domaines spécifiques à celui-ci. Son secrétariat est assuré par la MIPEC (Mission du pilotage des emplois et des compétences) au Service des ressources humaines. Ce dispositif a pour but de mieux identifier, reconnaître, consolider et valoriser l'expertise des agents. L'expertise désigne un ensemble de savoirs spécialisés, de nature scientifique ou technique, orientés vers l'application pratique : l'expertise détenue par un agent est déterminée par sa capacité à délivrer des connaissances techniques ou scientifiques visant à éclairer et préparer la décision publique.

Le dispositif de reconnaissance de l'expertise repose sur le travail de trois collèges de domaine : «Alimentation, santé publique vétérinaire et qualité et santé des végétaux» (ASPVQSV), «Transition agroécologique» (TAE), «Forêt, bois et risques naturels en montagne» (FB). Composés chacun de 15 à 20 membres expérimentés d'origines variées (parmi lesquels une dizaine de membres du CGAAER), ces collèges sont chargés de l'évaluation du niveau d'expertise des agents et de l'élaboration d'avis sur leur parcours professionnel. La présidence de chaque collège est assurée par un membre du CGAAER depuis la création de la COSE en 2016.

Les collèges instruisent les dossiers et proposent un niveau de qualification : spécialiste, expert ou expert international, valable pour quatre ans. En 2023, les collèges se sont réunis 8 fois, ont examiné 40 candidatures et proposé 38 qualifications (1 non qualification, 1 ajournement). Au 31 décembre 2023, 170 agents ont été qualifiés (90 en ASPVQSV, 37 en TAE, 43 en FB).

La COSE délibère en plénière une fois par an. S'y ajoute également une réunion d'échange et de concertation avec le Réseau d'appui aux personnes et aux structures (RAPS). Développer des parcours professionnels valorisants au service de l'expertise publique participe de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) et de l'attractivité des métiers et des carrières offerts par le MASA et ses opérateurs.



Ministère de l'Agriculture - Hôtel de Villeroy

SECTION 6

GESTION PUBLIQUE ET RÉFORME DE L'ÉTAT

La section « gestion publique et réforme de l'État » est compétente en matière de gouvernance publique. À ce titre elle a vocation à traiter toute question relative à l'organisation administrative, à la modernisation de l'action publique, à l'optimisation des ressources ainsi qu'à l'amélioration des performances des services du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) comme de ceux des établissements publics relevant de sa tutelle.

Par les thématiques qu'elle aborde, la section 6 a une vision transversale du fonctionnement du ministère. Ses travaux portent sur l'adéquation de ce fonctionnement aux objectifs des politiques publiques poursuivies par le MASA, que ce soit en administration centrale, dans les services déconcentrés ou dans les établissements publics. Les ressources humaines, la gestion budgétaire, la répartition des compétences entre les services, l'impact du numérique sur les métiers de l'administration ou le pilotage de la tutelle des opérateurs sont autant de thématiques qui font l'objet d'une veille et d'une réflexion collective au sein de la section, réflexion qui vient nourrir l'expertise que déploient ensuite ses membres lors des missions qui leur sont confiées.

La section 6 travaille en lien étroit avec tous les services du ministère: secrétariat général bien sûr mais aussi directions « métier », directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, directions départementales en charge des territoires ou de la protection des populations, opérateurs du MASA. Membre du comité de pilotage inter-inspections des directions départementales interministérielles (DDI) et des secrétariats généraux communs aux DDI et aux préfetures, elle participe, aux côtés des inspections des ministères de l'Intérieur, des Affaires sociales, de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes aux missions relatives à l'administration territoriale de l'État.

2023 ou la tutelle des opérateurs

Les opérateurs sont des organismes distincts de l'État, dotés de la personnalité morale, exerçant pour son compte des missions d'intérêt général. Leur statut juridique est varié : établissements publics administratifs (EPA), établissements publics industriels et commerciaux (EPIC), établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) groupements d'intérêt public (GIP), associations... Bien que distincts de l'État, les opérateurs contribuent à la mise en œuvre de missions de service public et disposent de moyens financiers majoritairement issus du budget de l'État. Depuis une dizaine d'années, les outils de pilotage des opérateurs se sont enrichis et professionnalisés. Le contrat d'objectifs et de performance (COP), qui lie tutelle et opérateur, fixe les orientations stratégiques de celui-ci pour une durée déterminée.

Afin de préparer la génération 2023/2024 des COP, le CGAAER a été chargé de procéder à une évaluation des contrats d'objectifs 2018/2019-2022/2023 de certains opérateurs (INAO, ODEADOM...) et d'en tirer des recommandations pour les documents stratégiques à venir. Il a travaillé, sur la base d'un processus d'intelligence collective, à développer une approche commune de l'exercice qui devrait permettre, en 2024, de tirer des enseignements sur la pratique de la tutelle.

Simplification et réforme de l'État

La section « gestion publique » a consacré plusieurs matinées d'étude aux grands enjeux de la réforme de l'État, qu'il s'agisse du dernier kilomètre des politiques publiques, de l'impact sur le management du développement des start-up d'État, de l'émergence de l'intelligence artificielle dans les services, de la feuille de route numérique de l'État ou de la gestion des controverses, afin de mieux comprendre les transformations à l'œuvre au sein de l'action publique comme de la société, grâce à des approches croisées entre universitaires et départements ministériels, agents des services d'administration centrale et agents des services déconcentrés, ministère de l'agriculture et autres ministères. Aux côtés des ministères de l'Intérieur, des Affaires sociales, de la Transition écologique et de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, la section a participé à une première évaluation de la mutualisation interministérielle des fonctions support en département à travers les secrétariats généraux communs départementaux. Les pistes d'action dégagées pour en accroître l'efficacité ont donné lieu à un plan d'action. La section est associée au suivi des missions qu'elle a pu mener antérieurement. Elle participe ainsi au comité de pilotage présidé par la Secrétaire générale du MASA qui fait suite aux recommandations du rapport de

Un exemple : Le COP de l'INAO



L'INAO, qu'est-ce que c'est ?

L'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) est le gestionnaire du processus de reconnaissance, d'adaptation et de contrôle des signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) et des produits qui les revendiquent. Sa gouvernance associe les professionnels et les pouvoirs publics. Outre son siège à Montreuil, l'Institut dispose de 21 sites et 8 antennes territoriales. Son budget s'établit à 24 millions d'euros (budget initial pour 2023). Il provient pour 75% de la subvention pour mission de service public versée par le MASA.

Quels enjeux ?

Le CGAAER a été chargé d'examiner les réalisations et le degré d'atteinte des objectifs inscrits dans le COP 2019-2023. Quelle appropriation du contrat par les instances de gouvernance et les services de l'INAO ? Quelles modalités d'exercice de la tutelle par le ministère ? Autant de questions à expertiser afin d'en déduire des recommandations pour l'élaboration du COP 2024-2028.

Quelle méthode de travail ?

65 auditions, 86 personnes rencontrées dont les agents de l'établissement, des professionnels, des organismes certificateurs, des instituts techniques...

Quelles conclusions ?

La mise en œuvre du COP 2019-2023 est jugée satisfaisante au regard du contexte, significativement perturbé sur la période par les conséquences de la crise sanitaire Covid-19, de l'épizootie de grippe aviaire et du changement climatique.

La mission recommande toutefois pour le COP 2024-2028 de :

- rappeler les évolutions importantes de doctrine et de méthode adoptées par l'INAO de 2019 à 2023 ;
- conserver un nombre limité d'orientations de caractère stratégique et de porter une attention accrue à leur suivi ;
- adapter les conditions de production des SIQO au regard des attentes sociétales et des conséquences du changement climatique de façon réaliste et dans le respect des 3 piliers du développement durable.

La mission identifie en outre 8 thématiques structurantes afin d'améliorer les processus de gestion de l'INAO, promouvoir les SIQO et accompagner les acteurs.

Le Comité de rénovation des normes en agriculture (CORENA) : un espace pour dialoguer en amont des nouvelles réglementations

Le CORENA fonctionne par assemblée plénière et groupes de travail (GT). Les GT portent sur des thématiques variées signalées par les organisations professionnelles agricoles et validées en CORENA plénier. Chaque groupe est animé par des co-pilotes, généralement un représentant des organisations professionnelles agricoles et un représentant de l'administration. Cinq ministères participent en tant que de besoin aux GT (agriculture, santé, écovie, affaires étrangères, travail).

Cinq GT ont été ouverts en 2023 : réglementations relatives aux usages des produits phytosanitaires, gestion quantitative de l'eau et réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation, air et agriculture, plans d'épandage et gestion du phosphore, et évolutions réglementaires européennes. La plus grosse activité a été observée pour le groupe consacré à la protection des cultures. Les groupes dédiés à la gestion quantitative de l'eau et à la qualité de l'air viennent ensuite.

mission de 2022 relatif à l'organisation et aux missions des services déconcentrés de l'État mettant en œuvre les politiques agricoles (cf. rapport d'activité du CGAAER 2022). L'objectif est de rationaliser l'action et de simplifier les procédures tant pour les agents du ministère que pour les bénéficiaires des politiques portées.

La réforme de l'État et la simplification trouvent également à s'incarner dans le Comité de rénovation des normes en agriculture (CORENA). Depuis 2016, le CGAAER contribue activement à l'appui apporté à son Président, M. Pierre-Étienne Bisch, conseiller d'État. Installé en février 2016, le CORENA, espace de dialogue informel, répond à la demande des organisations professionnelles agricoles d'être davantage associées à l'anticipation et à l'étude d'impact des évolutions réglementaires significatives les concernant, européennes ou nationales, dans un souci d'applicabilité, d'expérimentation, de cohérence, de simplification, de non surtransposition et de facilitation des portages au niveau européen. En phase avec la nécessité du développement accéléré de l'agroécologie, l'instance est de pleine actualité. Elle permet un temps d'échanges en amont des changements pour faciliter les transitions vers de nouvelles stratégies et normes sans préjudice ni interaction avec le dialogue multi-partenarial qu'entretiennent les ministères, la présentation en CORENA des projets émergents et l'écoute des interrogations des professionnels permettent la prise de conscience précoce de questions relatives à l'impact potentiel des futures normes et des nouvelles démarches administratives envisagées. L'existence du CORENA est jugée positive par les parties prenantes.

Une réflexion enrichie par des missions opérationnelles

Outre ces missions d'évaluation et de conseil, la section 6 exerce des fonctions opérationnelles.

Elle est le point d'entrée ministériel de plusieurs grandes causes interministérielles promues par le Gouvernement :

- l'emploi et la promotion de la langue française ;
- l'égalité des droits et la diversité ;
- le handicap et l'inclusion.

Des membres du CGAAER sont nommés par le ministre pour porter, au sein du MASA, ces enjeux. Ces hauts fonctionnaires, par leur fonctionnement en réseau interministériel, enrichissent leurs travaux des expériences menées par les autres départements ministériels et font rayonner au-delà du seul périmètre du MASA leurs initiatives.

Le Haut fonctionnaire chargé de la langue française et de la terminologie

Pour quoi faire ?

Le haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française, M. Grégoire Thomas, est le correspondant et l'interlocuteur privilégié de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) dans sa mission d'application de la loi relative à l'enrichissement de la langue française. Il coordonne et gère les actions d'enrichissement de la langue française dans les domaines de l'agriculture et de la pêche en s'appuyant sur des groupes d'experts associant des personnalités issues de l'Académie française, du monde scientifique et technique de la sphère professionnelle publique et privée. Il veille à la diffusion des termes recommandés.

Ne dites pas / Dites :

- « rooftop vegetable garden » mais « toit-potager »
- « strip-till » mais « travail du sol en bandes »
- « dog agility » mais « agilité canine »

Ces quelques exemples sont issus de la 11^e liste relative au vocabulaire de l'agriculture et de la pêche parue au Journal officiel le 12 septembre 2023.

Une 12^e liste est en préparation.

La Haute fonctionnaire en charge de l'égalité des droits

L'égalité entre les femmes et les hommes a été reconduite en grande cause du quinquennat 2022-2027, après l'avoir été durant le quinquennat précédent 2017-2022.

La haute fonctionnaire à l'égalité des droits (HFED), Mme Naïda Drif, est missionnée par le ministre pour définir, impulser, coordonner et suivre la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental pour l'égalité femme/homme au sein du ministère, et pour sa déclinaison dans l'ensemble des politiques conduites au sein du MASA.

L'année 2023 a connu plusieurs temps forts :

- Préparation de l'audit à mi-parcours des labels Égalité-Diversité par l'AFNOR décernés au MASA.
- Préparation de la prochaine feuille de route ministérielle 2024-2026.
- Participation au comité interministériel à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la rédaction de son plan d'action.
- Programmation de plusieurs événements à destination des agents du ministère, des apprenants de l'enseignement agricole et du monde rural.
- Mesure relative au soutien à la création, la reprise ou le développement d'entreprise agricole par des femmes en ouvrant l'accès à la garantie Égalité femmes portées par France Active.

La Haute fonctionnaire en charge du handicap et de l'inclusion (HFHI)

Qu'il s'agisse des mesures pour la formation des étudiants en situation de handicap, de celles en faveur de l'accessibilité ou encore de la participation aux événements interministériels, les différentes actions menées par la Haute Fonctionnaire en charge du Handicap et de l'Inclusion (HFHI), Mme Caroline Schechter, ont participé à la construction d'une société pleinement solidaire avec l'appui étroit de la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) et du secrétariat.

Quelles actions ?

- Nomination d'un référent handicap dans la plupart des établissements d'enseignement technique et supérieur.
- Maintien d'un lien suivi avec les neuf opérateurs du ministère, par l'intermédiaire d'une mise en réseau de leurs référents handicap. Une rencontre a été organisée le 27 juin 2023 sur le thème : sensibiliser tout le collectif de travail au handicap.
- Participation à la planification de la mise en accessibilité, physique, téléphonique, numérique, du ministère.
- Réponses à toutes les sollicitations dans des domaines très divers : demandes des familles dans le cas de difficultés dans les établissements d'enseignement, conseils à une chambre d'agriculture pour une action de communication en faveur de l'emploi des personnes handicapées etc.
- Participation aux manifestations Handicap rendant l'image du ministère plus visible dans sa politique en faveur du handicap : Conférence nationale du handicap présidée par le Président de la République, Conseil national consultatif des personnes handicapées, Comité interministériel du handicap, réseau des hauts fonctionnaires ministériels etc.
- Mise en place d'un DuoDay étudiant en sollicitant des étudiants handicapés dans les écoles supérieures d'agriculture.



Quels résultats ?

- Dans l'enseignement technique agricole, le nombre d'apprenants en situation de handicap a été multiplié par 4 entre 2010 et 2021. Il représente 5,7% de la totalité des effectifs scolarisés (2021).
- L'enseignement supérieur agricole accueille 2,3% d'étudiants en situation de handicap (2021).
- Le dispositif d'accessibilité téléphonique pour les personnes malentendantes a enregistré 195 appels du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.
- L'accessibilité physique des bâtiments de l'administration centrale est quasi effective.
- L'accessibilité numérique progresse.

Quels objectifs ?

- Progresser dans tous domaines pour un ministère encore plus solidaire.
- Taux d'accessibilité de 100% de 19 démarches différentes.
- Accessibilité des forêts domaniales d'ici 2027.

Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a également chargé un inspecteur général de l'agriculture membre du CGAAER, M. Patrick Soler, de présider la formation spécialisée auprès du comité social d'administration (CSA ministériel) en charge de la santé, de la sécurité et des conditions de travail. Le ministre a fixé comme objectif à cette formation spécialisée de lui proposer un Programme National pluriannuel ministériel de Prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PNP).

Le Programme National de Prévention (PNP) 2024/2027 adopté fin 2023 par la Secrétaire Générale du ministère est le fruit d'un travail partenarial structuré. Il fixe 4 axes de travail.

Le Programme national de prévention 2024-2027

> Une méthode d'élaboration originale :

- Une université d'été
- Un consensus en groupes de travail

> Un programme en 4 axes :

- Consolider le pilotage et la gouvernance de la prévention
- Renforcer la prévention primaire et la culture de prévention
- Développer la prévention de la désinsertion et usure professionnelle, le maintien en emploi
- Améliorer le système d'acteurs

> Et 11 objectifs



SECTION 7 INTERNATIONALE, PROSPECTIVE, ÉVALUATION ET SOCIÉTÉ

La section « Internationale, prospective, évaluation et société » est compétente pour les questions relatives à la prospective, aux études et à l'évaluation, aux enjeux climatiques, aux enjeux des sciences et techniques pour la société ainsi que pour les questions internationales.

Les travaux de la section s'articulent autour de quatre types d'actions :

- la production de rapports de missions dans les domaines de compétence de la section ;
- des missions d'expertise et de coopération internationale ;
- des fonctions de pilotage d'action, d'animation de la concertation et de représentation ;
- des actions internes de réflexion collective : groupes de travail (numérique, sécurité alimentaire et coopération internationale).

Les activités internationales

En 2023, le CGAAER a de nouveau été fortement mobilisé sur des missions internationales, dans le cadre de jumelages européens ou de coopérations bilatérales.

Missions marquantes

> Cinq jumelages européens

 **Serbie (2022-2024)** : il s'agit d'aider le ministère de l'agriculture et les filières professionnelles (grandes cultures, lait, vin, fruits et légumes) à se préparer à une future intégration dans l'UE. Aux côtés de la Pologne (leader du jumelage) et de la Lituanie, la France a la responsabilité de l'appui à la filière viticole et du volet relatif aux organisations de producteurs. Un membre du CGAAER est le chef de projet adjoint et expert référent vin.

 **Madagascar (2022-2024)** : renforcement du dispositif de surveillance et de contrôle de la qualité sanitaire et phytosanitaire des produits agricoles et agroalimentaires. La France conduit ce jumelage en partenariat avec l'Italie. Un membre du CGAAER est le chef de projet et plusieurs autres membres y participent. De nombreuses activités et missions se sont déroulées en 2023 pour chacun des 5 volets du jumelage, à savoir réglementation (formations à distance, identification des évolutions législatives et réglementaires à mettre en œuvre), qualité des services (diagnostic des faiblesses et mise en place de procédures d'amélioration), systèmes de surveillance (formation aux méthodes d'évaluation de ces systèmes, appui à la surveillance des maladies réglementées, de l'antibiorésistance), systèmes d'information (recueil et gestion des données), communication et intégration régionale (2 séminaires organisés à Antananarivo à l'attention des acteurs publics et des opérateurs économiques, formation à la communication digitale).

 **Bosnie-Herzégovine (2019-2024)** : ce jumelage conduit par l'Autriche en partenariat avec la Croatie et la France (un membre du CGAAER en est le chef de projet adjoint) vise à rapprocher les services vétérinaires des normes européennes en santé et protection animales, ainsi qu'en gestion des sous-produits animaux. Cinq experts français sont intervenus en 2023 pour réaliser 4 missions, qui ont principalement concerné des formations des vétérinaires officiels (bien-être animal en abattoir, gestion des sous-produits animaux).

 **Tunisie (2022-2025)** : ce jumelage est conduit par la France (avec pour chef de projet un membre du CGAAER) en partenariat avec l'Italie. Il a pour objectif de renforcer le dispositif national d'encadrement vétérinaire de la santé animale. Un séminaire technique en juin 2023 a réuni 90 personnes (services vétérinaires centraux et régionaux, ainsi que les partenaires) pour partager les diagnostics (législation, budget, organisation) et envisager la co-construction d'une stratégie tunisienne pour la santé animale. Un projet de révision de la loi sur l'élevage a été finalisé. En 2023, 8 experts français dont 5 membres du CGAAER, sont intervenus pour réaliser 15 missions sur place (législation, surveillance/contrôles, stratégie et gouvernance, assurance-qualité, communication).

 **Montenegro (2024-2026)** : la France est engagée avec l'Autriche (leader), la Slovénie et la Hongrie dans un jumelage sur le développement rural et la mise en place d'une agence de paiement. Le CGAAER fournit le chef de projet adjoint et des experts aux côtés de FranceAgriMer, des chambres d'agriculture et d'organisations professionnelles.

 Le CGAAER a préparé une candidature au projet UE de jumelage forestier avec le Maroc (appui à l'Agence Nationale des Eaux & Forêts, mission de contact en septembre 2023).

> Des missions d'appui

 **Algérie** : deux membres du CGAAER ont participé à la délégation française conduite par la DGPE au 3^e comité mixte agricole Franco-Algérien (mission à Alger en janvier 2023 pour l'élaboration d'une feuille de route pour le renouvellement de l'accord-cadre de 2014).

    **Cambodge, Laos, Philippines, Vietnam (2022-2025)** : le programme BIG (Biosecurity in pIG production / biosécurité en filière porcine), financé par l'OMC et le MEAE, vise à appuyer ces 4 pays d'Asie du Sud-Est dans leur lutte contre la Peste Porcine Africaine (PPA) à travers la maîtrise de la biosécurité. Il consiste à produire diverses études de terrain et outils de contrôle, et organiser des formations auprès des acteurs des filières porcines, tant pour le secteur privé (vétérinaires, éleveurs) que pour les autorités publiques (services vétérinaires, laboratoires de diagnostic). Piloté par un membre du CGAAER, ce programme implique 4 partenaires français : VetAgro Sup ENSV-FVI, l'Institut du Porc (IFIP), Agronomes et vétérinaires sans frontières (AVSF) et le CIRAD. Les résultats des séminaires organisés en 2023 à Manille (juin) et Hanoi (octobre), combinés aux études produites par AVSF et le CIRAD, vont permettre d'élaborer le contenu des formations sur la biosécurité qui seront déployées en 2024 dans les 4 pays partenaires.



Cameroon (2022-2023) : le contrat de réformes sectorielles signé entre le Cameroun et l'Union européenne en 2017 vise notamment à créer un environnement favorable à une agriculture performante. La mission d'appui au ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales, composée d'un membre du CGAAER et de deux experts extérieurs, a débuté en septembre 2022 et s'est achevée en décembre 2023 avec la présentation dans un atelier interministériel d'un projet de loi de modernisation du secteur de l'élevage. Celui-ci devrait être examiné par le Parlement camerounais en mars 2024.



Comores (2022-2023) : dans le cadre du projet AFIDEV (Appui aux filières d'exportation et au développement rural), Expertise France a fait appel au CGAAER pour conduire une concertation nationale sur les enjeux des normes et des certifications aux Comores, appliquées aux produits d'exportation (vanille, Ylang-ylang et girofle). La mission organisée en décembre 2023 a constaté que tous les acteurs institutionnels, publics et privés, affichent leur volonté d'aller vers le contrôle et la certification de la qualité. À ce jour, les acteurs privés doivent se regrouper sous l'égide de l'Office de la propriété intellectuelle (OCPI) et préparer le cahier des charges à valider et certifier. Les acteurs institutionnels du contrôle, la douane, l'INRAPE et l'Office comorien pour les produits de rente (OCPR) doivent coordonner leurs actions sur les points névralgiques des opérations d'exportation (aéroport et ports). À ce niveau, il est indispensable de conforter le rôle de l'OCPR, en publiant un arsenal juridique sur les redevances et taxes, et sur les reconnaissances professionnelles. Enfin, l'OCPR doit aussi disposer de moyens de fonctionnement adaptés pour conduire son action déterminante dans ce processus de la qualité.



Botswana (2023-) : à la suite de la lettre d'intention signée par les ministres français et botswanais de l'agriculture en 2021, le CGAAER a été chargé d'une mission en vue d'élaborer un projet de partenariat de long terme. Cette mission conduite en novembre 2023 a débouché sur un projet de programme d'actions qui a été validé par la partie botswanaise. Un comité de pilotage est mis en place avec les différents partenaires mobilisés (DGPE, CGAAER, CIRAD, DG Trésor, ambassade, SER). Le secteur privé sera associé en tant que de besoin. Ce partenariat portera notamment sur les productions animales, les nouvelles technologies et la formation. 2024 devrait être l'année des premières actions communes.

Le CGAAER a organisé une réunion de section multi-acteurs sur la coordination de la coopération internationale dans le secteur forestier, sur la base de l'expérience du jumelage forestier avec l'Algérie (appui à la Direction générale des forêts, clôturé en fin 2022) et du rapport « Diffusion de l'expertise forestière française à l'international ».

Le CGAAER a également contribué à la préparation de la Stratégie « Europe et International 2023/2027 » du MASA.

Élevage et société

À l'instar de presque tous les pays développés, la société française voit se distendre les liens entre l'homme et la nature. Les citoyens-consommateurs, majoritairement urbains ou péri-urbains, n'ont plus de racines dans le monde rural et méconnaissent désormais les réalités et pratiques agricoles, profondément modifiées, avec le soutien de la Politique agricole commune (PAC), dans le sens d'un recours sans cesse accru aux progrès scientifique et technique, à l'usage intensif du capital et à la recherche de productivité.

Dans ce contexte, se développe, depuis quelques années, un mouvement de défiance à l'encontre des activités d'élevage, mouvement nourri par des inquiétudes sur le traitement réservé aux animaux de rente, l'impact de ces activités sur l'environnement et le changement climatique ainsi que la santé, animale mais aussi humaine. Les éleveurs tentent, sans grand succès à ce jour, de répondre à ces inquiétudes alors qu'ils sont, dans leur majorité, confrontés à des difficultés économiques et à la perte d'attractivité de leur métier insuffisamment rémunéré pour la charge de travail et surtout la faible reconnaissance des services rendus par l'élevage.

Le rapport du CGAAER « Élevage et société » tente de représenter la complexité des acteurs et d'une situation qui peut être qualifiée de controverse. Quatre registres principaux sont pris en compte : socio-économie, environnement, santé et condition animale, eux-mêmes déclinés en sous-registres. Il apparaît rapidement que l'élevage « parfait », celui qui donnerait « satisfaction » sur tous les aspects, n'existe pas. Dès lors, seul le compromis permettra la co-construction d'une vision d'avenir pour des élevages français au sein de systèmes alimentaires durables.

Deux conditions préalables devraient être réunies avant l'ouverture d'un débat entre tous les acteurs prêts au compromis :

- une clarification par les sciences, y compris humaines, des termes du débat qui pourrait être confiée à un comité scientifique multidisciplinaire et transverse ;
- un dialogue inter-filières qui permette aux professionnels de mieux s'y préparer et d'élaborer des messages communs accessibles au public.

Le rapport recommande au MASA de s'appuyer, pour l'organisation des débats, sur les compétences d'un tiers de confiance, par exemple la Commission nationale du débat public puis de proposer un plan d'action pour soutenir les objectifs co-construits.

Il suggère par ailleurs la création, au sein du Conseil national de l'alimentation (CNA), d'un groupe de veille chargé de suivre les conditions d'exercice des activités d'élevage, les attentes de la société ainsi que la mise en œuvre de la vision en plan d'action.

En tout état de cause, plus que la communication, l'information doit être améliorée : à destination du grand public pour mieux faire connaître les activités agricoles et d'élevage, à destination des futurs éleveurs pour mieux comprendre les aspirations de la société et enfin, à destination des jeunes en général pour mieux appréhender la complexité du vivant.

La France, forte d'une vision retrouvée de son élevage, pourra ainsi aborder sereinement les évolutions annoncées par la stratégie européenne de transition vers des systèmes alimentaires durables, « *Farm to Fork* » (« de la ferme à la table ») et continuer à promouvoir, à l'international, un élevage durable.

Les terres délaissées

Le CGAAER a produit un rapport intitulé « Plus de 20000 ha de terres agricoles abandonnées chaque année : un angle mort des politiques foncières ». Angle mort des politiques foncières agricoles, parent pauvre des stratégies forestières - bref, sujet carrément orphelin ? L'analyse du phénomène a pourtant été approfondie au niveau de l'Union européenne et par certains pays tiers, bien au-delà des seuls débats sur l'artificialisation des terres. Au-delà des espaces agricoles, ce sont aussi les espaces forestiers qui sont concernés ; la plus grande partie des terres agricoles abandonnées, évaluées à 10 % de la SAU par la mission, se transforme progressivement en espaces forestiers plus ou moins sauvages. Ils imposent une approche globale territorialisée des usages des sols à finalité agricole ou forestière en fonction des enjeux de changement climatique, de biodiversité, d'énergies renouvelables, d'usages de la biomasse agricole et forestière ou de souveraineté alimentaire qui vont dépasser les enjeux agricoles traditionnels.

Les usages – et surtout le changement d'usage – des terres agricoles vont se trouver de fait au cœur d'enjeux économiques, sociaux, environnement et politiques croissants, aux effets parfois contradictoires, au-delà du débat sur le ZAN, qui interrogent sur l'avenir des activités rurales dans de nombreuses régions. Dans ce contexte, l'exercice de prospective qui a été conduit conclut d'abord à l'urgence à mettre explicitement cette question des « terres abandonnées » (demain convoitées ?) à l'agenda politique pour anticiper, accompagner, favoriser les « transitions » et considérer qu'il est temps de réviser des approches et des outils qui ne correspondent plus à cette nouvelle réalité. Les 4 scénarios proposés à l'horizon 2050 invitent à cette réflexion.

Les activités de normalisation



Le Responsable ministériel aux normes (RMN) du MASA est positionné au CGAAER. Un membre de la section « International, prospective, évaluation et société » occupe cette fonction depuis fin 2018. Le RMN représente le MASA à l'Afnor au sein du conseil d'administration, du comité de coordination et de pilotage de la normalisation, de plusieurs comités d'orientation stratégique (COS) et de certaines commissions de normalisation.

L'année 2024 a été marquée par la participation aux travaux internes à l'Afnor relatifs à la réorganisation des COS afin notamment de tenir compte de l'émergence croissante de sujets transversaux. Dans ce cadre, le « COS Agriculture et alimentation durables » a pris le relais du « COS Agroalimentaire », toujours présidé par un membre du CGAAER.

Le sujet des équipements de protection individuels pour l'utilisation des produits phytosanitaires a continué à être activement suivi par un groupe de travail animé par le SG du MASA.

Les réflexions sur les travaux du High-Level Forum (HLF), créé en 2022 sous l'impulsion directe du Commissaire Thierry Breton se sont poursuivies. Des réunions de coordination animées par le RMN et/ou coordonnées par Délégué interministériel aux normes à la Direction générale des entreprises (DGE) ont eu lieu sur les priorités à retenir dans ce cadre, ainsi que sur les opportunités offertes pour intégrer le processus de la normalisation volontaire dans des projets labellisés « France 2030 ».

Au niveau international, le stratégique Comité technique dédié à l'alimentation (ISO TC34) a fait l'objet d'un suivi tout particulier afin d'assurer la poursuite du financement de son Secrétariat, confié à l'Afnor. Une diminution des moyens qui lui sont affectés, notamment de la part des professionnels, remettrait en effet en question une Présidence française à laquelle le MASA est particulièrement attaché compte tenu de l'importance des sujets traités et de leur impact potentiel sur nos échanges commerciaux.

L'usage des terres

Le CGAAER a produit un rapport intitulé « Stratégie d'usage des terres en France dans l'objectif d'assurer la souveraineté alimentaire et de préserver la biodiversité ». La question des arbitrages fonciers entre la protection de la biodiversité et la souveraineté alimentaire et, entre production agricole et autres usages des terres, est un enjeu de politique publique aujourd'hui à l'avantage de la protection de la biodiversité tant l'objectif de souveraineté alimentaire est perçu comme virtuel par les acteurs de terrains en charge des arbitrages fonciers. Ce déséquilibre doit être corrigé si la souveraineté alimentaire veut être préservée voire améliorée, sans négliger la question du revenu agricole. Un corpus juridique reste à créer afin qu'il en soit ainsi, pour que d'un objectif encore assez virtuel on passe à un objectif opérationnel avec l'engagement des autres ministères et des collectivités locales. La protection de la biodiversité et la souveraineté alimentaire doivent bénéficier d'un même volontarisme politique. Les débats sur la future loi d'orientation agricole constituent une bonne opportunité pour construire le consensus nécessaire autour de ces enjeux.



Cultures maraîchères biologiques en agroforesterie. Exploitation de "Terres de Roumassouze"

Mesures COVID-19 et secteur agricole et agroalimentaire

Le CGAAER a réalisé un parangonnage des mesures d'urgence conjoncturelles et structurelles mises en place par l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal et le Royaume-Uni.

Il traite de la façon dont les États ont géré, au travers de dispositifs de crises, conjoncturels ou structurels, l'impact des mesures de confinement sur la résilience de la chaîne alimentaire, de la nature des dispositifs (transversaux et spécifiques au secteur) mis en place, ainsi que des processus décisionnels, de leur gouvernance et de leurs conditions de mise en œuvre. Commandé fin 2021, le travail a été marqué puis mené dans le contexte d'une succession de crises inédites (répliques COVID, conflits en Ukraine, accidents climatiques) et s'est étendu au calendrier et aux modalités de conception des plans de relance progressivement mis en place. La mission s'est également attachée à apporter une lecture des divers exercices d'évaluation et de bilan en cours, sous l'angle de l'impact sur la compétitivité du secteur agricole et agroalimentaire français et européen et de leur évolution sur la période 2020/2023.

Le rapport fait le constat de la capacité d'adaptation du secteur agricole et agroalimentaire et de sa capacité de résilience face à la crise, mais aussi de la mise en lumière de certaines faiblesses structurelles de nos économies. Il appelle à un véritable exercice de retour d'expérience et souligne déjà l'importance d'aborder la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement de manière systémique, la nécessité d'intégrer dans les évaluations la précarité alimentaire en temps de crise, l'intérêt d'explorer la définition de la souveraineté alimentaire et son statut juridique, ainsi que la nécessité de réinvestir la question de la hiérarchisation des usages et des productions des espaces agricoles et forestiers.

Prospective sur les conditions de l'élaboration d'une stratégie ministérielle pour l'agriculture

Dans le cadre des programmes de travail du Centre d'Études et de Prospective (CEP) et du CGAAER, une note a été élaborée rendant compte de l'exercice prospectif conjoint que le CEP et le CGAAER ont conduit. Ce travail visait à déterminer les évolutions déjà intervenues et à venir du contexte dans lequel s'inscrit la décision publique et ce à quoi la société est confrontée aujourd'hui.

Ont été analysées ainsi les conditions de l'élaboration d'une stratégie ministérielle pour l'agriculture : pouvoirs et choix publics au sein desquels évolue le ministère, mais aussi hiatus entre agriculture et société. La recréation du lien avec la société par l'alimentation a été l'une des entrées privilégiées.

Cette analyse de tendances a associé des membres du CGAAER et du CEP.

Cette note et les pistes de solution qu'elle trace intervenait à une étape-clé pour le ministère notamment du fait de la préparation d'une loi d'orientation pour l'agriculture et la souveraineté alimentaire qui, au vu des premiers travaux alors engagés devait précisément porter sur les thématiques abordées dans la note, notamment agriculture et société, climat, système alimentaire.

Les activités dans le numérique

En 2023, le numérique a pris pour le CGAAER une dimension nouvelle. Au-delà de missions de plus en plus nombreuses soulevant des questions relevant du numérique (stratégie de communication des documents administratifs en lien avec le bien-être et la santé des animaux, réduction de l'emploi des produits phytopharmaceutiques par le développement de l'agriculture de précision, etc.) deux événements ont particulièrement marqué cette année :

- de février à novembre, deux membres du CGAAER ont copiloté avec le ministère de la Transition écologique le chantier de conception de la Feuille de route « Numérique et données » lancé par le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE). Structuré en 18 actions, ce document outille en numérique la transition agroécologique ; la mise en œuvre des actions opérationnelles débutera en 2024 sur financement SGPE/DINUM. Ce travail a aussi contribué à créer une communauté numérique transverse dans les services du ministère. Enfin, cette démarche a participé à mettre en lumière les besoins du ministère en ressources humaines dans ce champ, besoin satisfait par la création nette de 60 ETP numériques supplémentaires pour 2024 ;
- le ministre a nommé en juin un membre du CGAAER Haut-fonctionnaire au numérique.

Cette fonction nouvelle vise, en interne, à garantir la cohérence de la politique numérique du ministère en assurant une vision d'ensemble de l'activité des directions générales et du Secrétariat général.

En externe, elle consiste à :

- coordonner les relations avec les représentants de la profession sur le développement numérique des filières ;
- approfondir les relations avec la communauté de la FrenchAgriTech ;
- être l'interlocuteur privilégié des autres administrations et coordonner les travaux menés en interministériel ;
- au niveau européen, participer en tant que de besoin aux travaux des directions générales du ministère et suivre les actions engagées par d'autres États membres ainsi que les projets lancés par la Commission européenne (DG Agri, DG Connect).

L'Autorité environnementale en 2022 :



les surfaces agricoles et la forêt au cœur des débats

Après les phases de rédaction par les membres de l'Autorité environnementale (Ae), de formulation d'observations et de discussion collégiale, l'Ae s'est réunie à 23 reprises en 2023, pour délibérer, des avis portant sur 83 projets et 58 plans et programmes. Ces avis sont publiés sur le site de l'Ae, immédiatement après leur délibération. Un membre du CGAAER, en tant que membre associé de l'Ae, participe à l'ensemble des phases d'établissement des avis et porte un regard en particulier sur les aspects agricoles que peuvent comporter les projets, plans ou programmes de différentes nature (aménagement territorial ou urbain, infrastructures routières, ferroviaires, fluviales ou portuaires, eau, énergie...), ainsi que sur la consommation des terres agricoles qu'ils impliquent.

L'année 2023 se caractérise par les saisines relatives aux programmes d'actions régionaux nitrates (Par), qui sont réexaminés tous les quatre ans. Les Par (7^e génération) précisent les modalités de renforcement des mesures 1, 3, 7 et 8 du programme d'actions national nitrates (Pan), sur lequel l'Ae avait rendu un avis le 18 novembre 2021. Les diagnostics de la qualité des eaux font apparaître une dégradation de la qualité des eaux. Cependant les programmes d'actions ne marquant pas de rupture par rapport aux Par antérieurs, l'Ae a décidé d'établir une « Note délibérée de l'Autorité environnementale relative aux programmes d'actions nitrates »¹, pour résumer les recommandations, déjà formulées pour la plus grande part dans l'avis sur le Pan.

Quatre dossiers d'aménagements fonciers agricoles et forestiers (Afafe) ont par ailleurs été présentés à l'Ae en 2023. La question du périmètre des projets s'y pose de manière récurrente, les Afafe et les projets routiers dont ils découlent étant selon l'Ae constitutifs d'un même projet et donc d'une évaluation environnementale unique. Les incidences des mesures d'évitement, réduction et compensation des Afafe devraient être mieux documentées, consolidées dans la durée pour les mesures compensatoires, voire souvent renforcées.

1. Note 2023-N-08 (séance du 23 novembre 2023)

PREZODE



Un membre du CGAAER avait été nommé en 2021 envoyé spécial du président de la République pour l'initiative PREZODE (PREventing Zoonotic Disease Emergence), afin de la promouvoir à l'international. Développé à l'origine par INRAE, le CIRAD et l'IRD, PREZODE a pour ambition de comprendre les risques d'émergence de maladies infectieuses zoonotiques, de développer et de mettre en œuvre des méthodes innovantes pour améliorer la prévention, la détection précoce et la résilience afin d'assurer une réponse rapide aux risques des maladies infectieuses émergentes d'origine animale.

PREZODE vise à proposer un cadre international de coordination des projets de recherche, des réseaux de veille et des projets opérationnels. L'initiative a également l'objectif de servir de plateforme de partage de connaissances et d'expérimentations dans différentes régions du monde.

Les ressources rassemblées seront destinées à être mises à la disposition des décideurs pour permettre l'élaboration de politiques publiques de réduction du risque d'émergence de maladies infectieuses zoonotiques.

Ces activités sont menées en étroite collaboration avec le Panel d'experts de haut niveau One Health (OHHLEP), institué par les quatre organisations internationales concernées (FAO, OMS, OMSA, PNUE).

PREZODE rassemble, au 31 décembre 2023, 230 membres dont 25 États.

Un accord spécifique a été signé avec l'OMS pour la définition d'indicateurs.

Sur la base de la gouvernance adoptée en 2022 et de l'agenda stratégique définissant la feuille de route opérationnelle et de recherche de PREZODE, un secrétariat a été mis en place. Un président (Sénégal) et une vice-présidente (Thaïlande) ont été élus lors de l'assemblée générale du 16 novembre 2023.

Le Comité national d'éthique des abattoirs



Le Comité national d'éthique des abattoirs (CNEAb), groupe de concertation du CNA, pérennisé et présidé par un membre du CGAAER, s'est réuni cinq fois en 2023. Il a finalisé le bilan de la mise en œuvre des recommandations de l'avis du CNA n°82 et lancé les travaux de sa nouvelle feuille de route (contrôle vidéo en abattoir, suivi des contrôles renforcés en protection animale, attractivité des métiers en abattoir, suivi de la stratégie abattoirs, révision de la réglementation européenne sur la protection animale en abattoir).

PREZODE vise à proposer un cadre international de coordination des projets de recherche, des réseaux de veille et des projets opérationnels. L'initiative a également l'objectif de servir de plateforme de partage de connaissances et d'expérimentations dans différentes régions du monde.

Plan national santé environnement (PNSE 4)



Une députée, Sandrine Le Feu et un membre du CGAAER co-président le groupe de suivi « Une seule santé/ One Health » du PNSE 4, mis en place en 2021.

Ce groupe est chargé de suivre directement certaines actions du PNSE4 (formation des professionnels et des décideurs sur

la santé globale, utilisation de produits biocides, impact sanitaire des espèces nuisibles et surveillance de la santé de la faune sauvage). Il assure également la bonne prise en compte du concept One Health dans les autres actions du PNSE4.

Deux sous-groupes ont été constitués en 2022 : l'un consacré à la détermination d'indicateurs et le second chargé d'effectuer une synthèse des recommandations de diverses contributions françaises relatives à One Health. Ce deuxième sous-groupe a finalisé en 2023 ses travaux et son rapport a été adopté par le Groupe Santé Environnement (GSE), présidé par la députée Anne-Cécile Violland.

Groupes de travail

> Le groupe de travail International

Sous l'égide de la section 7, le groupe de travail « International » a adopté début 2024 une nouvelle feuille de route, avec l'objectif principal de renforcer la capacité du CGAAER à assurer sa mission d'appui au ministre et au ministère en matière de stratégie et d'actions internationales. Le groupe vise aussi à soutenir les travaux et à participer à la réflexion collective de la section 7, selon trois axes principaux :

- veille, structuration, partage et diffusion de l'information sur les actions internationales relevant du champ du MASA ;
- organisation et soutien à la réflexion au sein du CGAAER sur la stratégie Europe et international du MASA et sa mise en œuvre ;
- valorisation des travaux du CGAAER (ou du ministère) en matière internationale.

Les livrables attendus incluent la structuration du serveur de la section, la mise à jour d'une bibliothèque des rapports du CGAAER liés à l'international, la production de fiches réflexes, l'organisation de réunions de section, d'assemblées générales et de conférences interactives sur des thèmes internationaux. Le groupe fournira également des recommandations et des suggestions, à la demande du MASA, au sujet de l'élaboration et de la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie Europe et Internationale. Et pour contribuer à valoriser les travaux, il contribuera à produire, des articles, des brèves, voire à créer et alimenter une rubrique « International » dans la lettre du CGAAER.

Le groupe travaillera en synergie avec les acteurs de la coopération internationale, tant au sein du CGAAER qu'avec les directions générales du ministère et ses principaux opérateurs. Il n'a pas de périmètre géographique spécifique, mais s'intéressera à tous les pays avec lesquels des actions internationales sont ou peuvent être menées.

> Le groupe de travail Numérique

Les membres du GT Numérique ont poursuivi en 2023 leurs réflexions en lien avec les fonctions du Haut fonctionnaire au numérique (animateur du groupe depuis sa création en 2018) et les missions du CGAAER relatives à cette thématique (cf plus haut).



VisionCamp ImagineAgri, atelier d'imagination créative sur le numérique dans l'agriculture

Assemblées générales

La section 7 a organisé en 2023 deux assemblées générales :

- en juillet : agriculture et agroalimentaire en Pologne et dans les pays baltes ;
- en décembre : enjeux agricoles dans le bassin méditerranéen.

Elle a participé à l'organisation de l'assemblée générale de mars 2023 portant sur l'approche « Une seule santé ».

➤ MISSIONS

LES MISSIONS

Les missions réalisées par le CGAAER, issues de la seule demande du ministre ou de demandes conjointes de plusieurs ministres peuvent être catégorisées en trois groupes : les missions organiques, dites « cœur de métier », les missions « caractérisées » et les missions ou fonctions spécifiques.

Les missions organiques, « cœur de métiers » sont au nombre de quatre : audit, conseil, évaluation et inspection.

Les missions « caractérisées » comprennent la médiation et la gestion de crise, l'expertise nationale ou internationale, les études, la prospective.

Les missions ou fonctions spécifiques comprennent la présidence ou la participation à des jurys, la délivrance de formations, la représentation au sein d'organismes publics ou privés et les missions permanentes particulières.

En 2023, le Conseil général a reçu **223 missions nouvelles** :

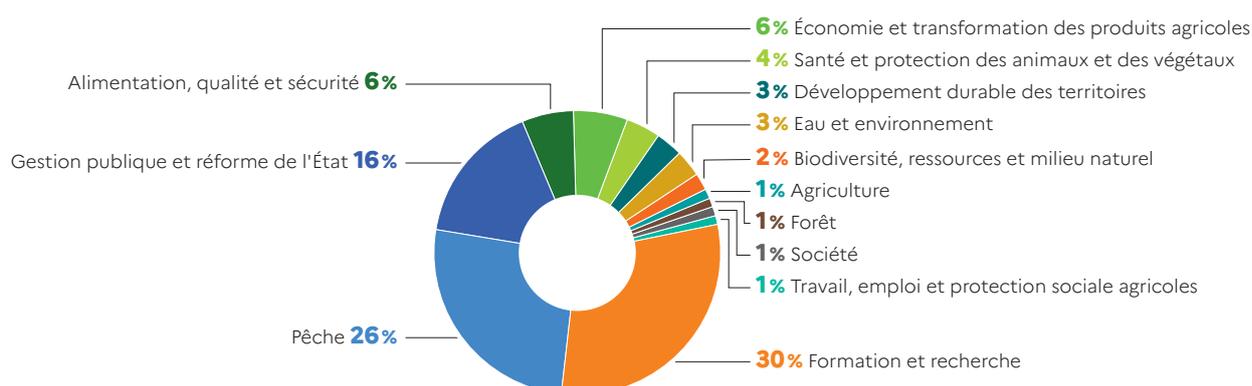
- 69 missions d'audit et d'inspection ;
- 93 missions de conseil, évaluation, expertise, médiation et gestion de crise, prospective et autres ;
- 61 présidences de jurys, correspondant à 70 participations à des jurys d'examen et concours, comme président ou membre de jury.

À cela se rajoutent 161 missions en cours au 1^{er} janvier 2023 : 19 missions d'audit et 142 missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation, de gestion de crise et de prospective.

RÉPARTITION PAR DOMAINES DES MISSIONS NOUVELLES

DOMAINES	AUDITS/ INSPECTIONS	JURYS	AUTRES	TOTAL
Agriculture	0	0	3	3
Alimentation, qualité et sécurité	0	0	13	13
Biodiversité, ressources et milieu naturel	0	0	4	4
Bioéconomie	0	0	1	1
Développement durable des territoires	0	0	6	6
Eau et environnement	0	0	7	7
Économie et transformation des produits agricoles	0	0	13	13
Forêt	0	0	3	3
Formation et recherche	0	61	5	66
Gestion publique et réforme de l'État	15	0	20	35
Pêche	54	0	3	57
Santé et protection des animaux et des végétaux	0	0	8	8
Société	0	0	3	3
Territoires	0	0	1	1
Travail, emploi et protection sociale agricoles	0	0	3	3
Total	69	61	93	223

RÉPARTITION PAR DOMAINES DES MISSIONS REÇUES EN 2023



Missions d'audit et d'inspection

LES MISSIONS D'AUDIT

L'**audit** est une activité exercée de manière indépendante et objective, conduite selon un processus systématique et méthodique généralement défini par des normes, permettant à l'auditeur, à l'issue d'une phase contradictoire :

- d'émettre une opinion objective sur l'aptitude des dispositions mises en œuvre par l'entité auditée pour atteindre ses objectifs ;
- de formuler des recommandations pour améliorer la maîtrise de ces risques.

L'entité faisant l'objet de l'audit peut être une structure, une organisation, un processus, des comptes, un état financier... En pratique, les audits réalisés par le CGAAER portent sur des structures ou des processus.

Le CGAAER réalise deux catégories d'audits :

- l'audit interne, conduit dans le cadre de la mission ministérielle d'audit interne (MMAI) ;
- l'audit dit « hors MMAI ».

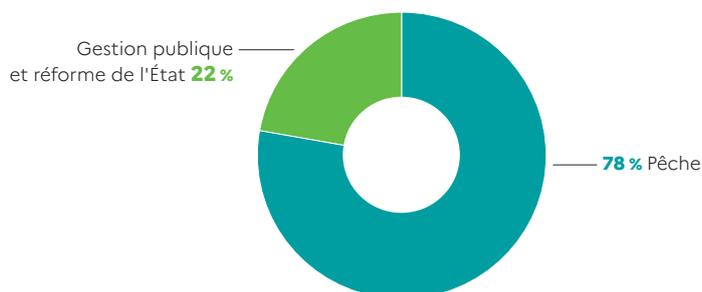
En **2023**, le CGAAER a traité **69 nouvelles missions d'audit et d'inspection**, nécessitant la désignation de 31 auditeurs et 76 participations de ceux-ci.

Au 1^{er} janvier de l'année, **19 missions d'audit étaient par ailleurs en cours**.

RÉPARTITION PAR DOMAINES DES MISSIONS D'AUDIT ET D'INSPECTION REÇUES EN 2023

DOMAINES DE COMPÉTENCE	NOMBRE
Agriculture	0
Alimentation, qualité et sécurité	0
Biodiversité, ressources et milieu naturel	0
Bioéconomie	0
Développement durable des territoires	0
Eau et environnement	0
Économie et transformation des produits agricoles	0
Forêt	0
Formation et recherche	0
Gestion publique et réforme de l'État	15
Pêche	54
Santé et protection des végétaux	0
Société	0
Territoires	0
Travail, emploi et protection sociale agricoles	0
Total	69

MISSIONS D'AUDIT ET D'INSPECTION, PAR DOMAINES, REÇUES EN 2023



Missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation, de gestion de crise et de prospective

Le conseil est une prestation visant à accompagner les évolutions en facilitant la prise de décision.

Le conseil peut être délivré à chaque phase d'un processus de changement, de la réflexion à la mise en œuvre opérationnelle. Il peut porter sur le pilotage d'un projet, la conception d'une politique publique ou l'amélioration du fonctionnement et de la performance d'une organisation.

Le CGAAER fait sienne une typologie distinguant trois formes de conseil :

- **le conseil en stratégie** consiste à accompagner le décideur dans la réflexion, la conception et la formalisation des objectifs, ainsi que le cas échéant dans la définition des mesures de mise en œuvre opérationnelle ;
- **le conseil en management** d'organisation et de projet apporte, après analyse d'une situation, un éclairage global facilitant la prise de décision, fournissant aux cadres ou au personnel une assistance dans la gestion de leurs opérations ;
- **la médiation** consiste à intervenir dans une situation bloquée, afin de créer les conditions d'une reprise du dialogue et des négociations ultérieures.

Le processus de conseil résulte d'une pratique et de techniques que le consultant peut adapter à chaque situation, et non de méthodes et procédures déterminées ou normées.

L'évaluation des politiques publiques peut concerner un dispositif, un programme, ou une politique dans son ensemble (juxtaposition ou superposition de dispositifs et de programmes).

Elle apprécie :

- son efficacité en mettant en rapport les résultats obtenus au regard des objectifs ;
- son efficacité, en mesurant les moyens mobilisés au regard de l'efficacité ;
- la cohérence des moyens mis en œuvre au regard des autres politiques publiques ;
- sa pertinence, en fonction des besoins qui justifiaient sa mise en place.

L'expertise, d'une manière générale, est une procédure destinée à éclairer une personne chargée de prendre une décision.

Il s'agit d'un ensemble d'activités ayant pour objet de fournir à un commanditaire, en réponse à une question posée, une interprétation, un avis ou une recommandation élaborés à partir des connaissances disponibles et de démonstrations accompagnées d'un jugement professionnel.

RÉPARTITION DES MISSIONS ACTIVES POUR 2023

Nombre de missions en cours au 1 ^{er} janvier 2023	142
Nombre de missions nouvelles	93
Nombre total de missions actives en 2023	235

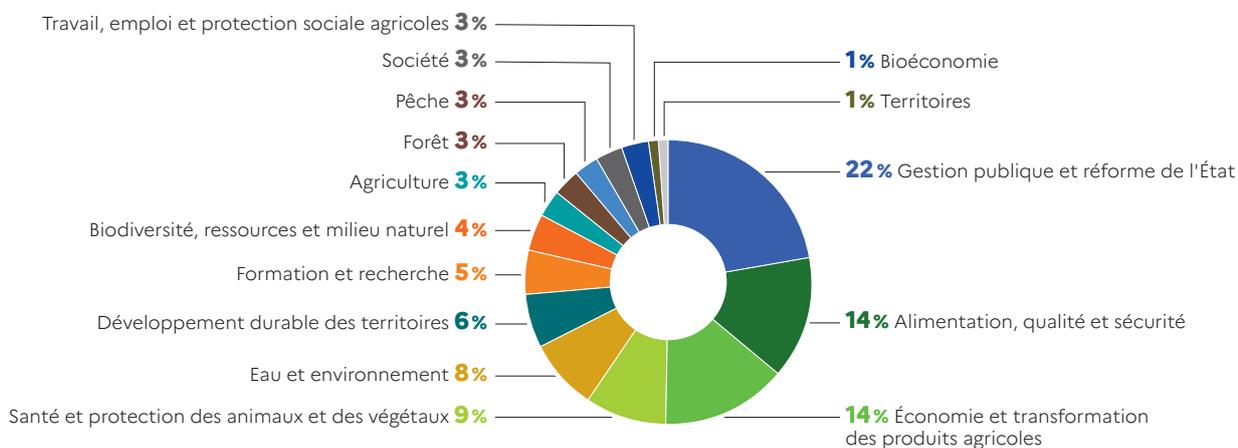
Sur les **93 missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation, de gestion de crise et de prospective** pour lesquelles le conseil général a été sollicité en 2023, **86** ont été demandées par le ministre en charge de l'agriculture, sept par le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, cinq par le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, quatre par le Premier ministre, trois par le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, trois par le secrétaire d'État chargé de la mer, trois par le CGAAER, une par le ministre de la Santé et de la Prévention, une par le ministre délégué chargé des Comptes publics, une par le ministre délégué chargée de l'Organisation territoriale et des professions de santé, une par le secrétariat d'État chargé de l'écologie, une par le Secrétariat d'État chargé de l'industrie et de la consommation.

Sur ces **93 missions, 26 ont été conduites en interministériel avec un ou plusieurs inspections ou conseils généraux**. Ainsi, 17 ont été conduites avec l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable, 11 avec l'Inspection générale des affaires sociales, sept avec l'Inspection générale de l'administration, six avec l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, cinq avec l'Inspection générale des finances, trois avec le Contrôle général économique et financier, trois avec l'Inspection générale des services, deux avec l'Inspection générale des affaires maritimes, une avec l'Inspection des services de la direction générale des douanes et droits indirects, une avec l'Inspection générale de la jeunesse et des sports et une avec l'Inspection générale des affaires étrangères.

RÉPARTITION PAR DOMAINES DES MISSIONS DE CONSEIL, D'ÉVALUATION, D'EXPERTISE, DE MÉDIATION, DE GESTION DE CRISE ET DE PROSPECTIVE REÇUES EN 2023

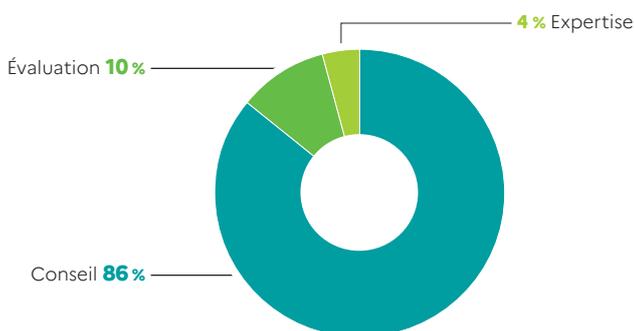
RÉPARTITION PAR DOMAINE	NOMBRE
Agriculture	3
Alimentation, qualité et sécurité	13
Biodiversité, ressources et milieu naturel	4
Bioéconomie	1
Développement durable des territoires	6
Eau et environnement	7
Économie et transformation des produits agricoles	13
Forêt	3
Formation et recherche	5
Gestion publique et réforme de l'État	20
Pêche	3
Santé et protection des animaux et des végétaux	8
Société	3
Territoires	1
Travail, emploi et protection sociale agricoles	3
Total	93

RÉPARTITION PAR DOMAINES DES MISSIONS DE CONSEIL, D'ÉVALUATION, D'EXPERTISE, DE MÉDIATION, DE GESTION DE CRISE ET DE PROSPECTIVE PAR DOMAINES EN 2023



RÉPARTITION PAR MÉTIERS DES MISSIONS DE CONSEIL, D'ÉVALUATION, D'EXPERTISE, DE MÉDIATION, DE GESTION DE CRISE ET DE PROSPECTIVE REÇUES EN 2023

MÉTIER	NOMBRE
Conseil	80
Évaluation	9
Expertise	4
Autres missions particulières	0
Total	93



FOCUS SUR LES MISSIONS À L'INTERNATIONAL ACTIVES EN 2023

Les demandes de mission à l'international émanent principalement de **ENSV-FVI** (École nationale des services vétérinaires - France vétérinaire international, ex GIP FVI), et de **FranceAgriMer** (ex GIP ADECIA). En 2023, les missions à l'international actives sont au nombre de 12 en cours au 1^{er} janvier 2023.

Missions actives en 2023

ASEAN (Cambodge, Laos, Philippines, Vietnam)



Coopération biosécurité porcine

Algérie



Projets de coopération PROFAS : renforcement de capacités des laboratoires

Programme PROFAS : élaboration d'une feuille de route pêche et aquaculture

Bosnie-Herzégovine



Jumelages en Bosnie-Herzégovine

Cameroun



Assistance technique en soutien aux réformes du secteur rural

Comores



Appui aux filières d'exportation et au développement rural

Madagascar



Appui au renforcement du dispositif de surveillance et de contrôle de la qualité et conformité sanitaire et phytosanitaire des produits agricoles et agroalimentaires à Madagascar

Jumelage domaines sanitaire et phytosanitaire

Maroc



Appel à participation à une mission préparatoire - Jumelage institutionnel avec le Maroc - Agence Eaux et Forêt

Tunisie



Renforcement du dispositif national d'encadrement vétérinaire de la santé animale

Jumelages en Tunisie - Appel à chefs de projet junior en sécurité sanitaire des aliments (SSA)

Serbie



Jumelage OCM

Missions de jurys

À l'instar de l'Inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) et de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR), des membres du CGAAER assurent la **présidence de divers jurys d'examen et concours** pour asseoir l'autorité académique du MASA, notamment pour les diplômes de l'enseignement supérieur privé et pour les jurys nationaux du BTSA (brevet de technicien supérieur agricole).

En 2023, le Conseil général a assuré :

- 6 présidences d'entrée ou de sortie d'écoles d'ingénieurs et d'inspecteurs de santé publique vétérinaire ;
- 16 présidences de jury BTSA ;
- 39 présidences de jury de recrutement pour l'encadrement et les corps d'enseignants de l'enseignement technique, et présidences ou participations à des jurys d'autres recrutements dans la fonction publique d'État.

Soit un total de **61 présidences de jurys**, ayant mobilisé la participation de 41 membres pour un total de 79 participations comme président ou membre des jurys.

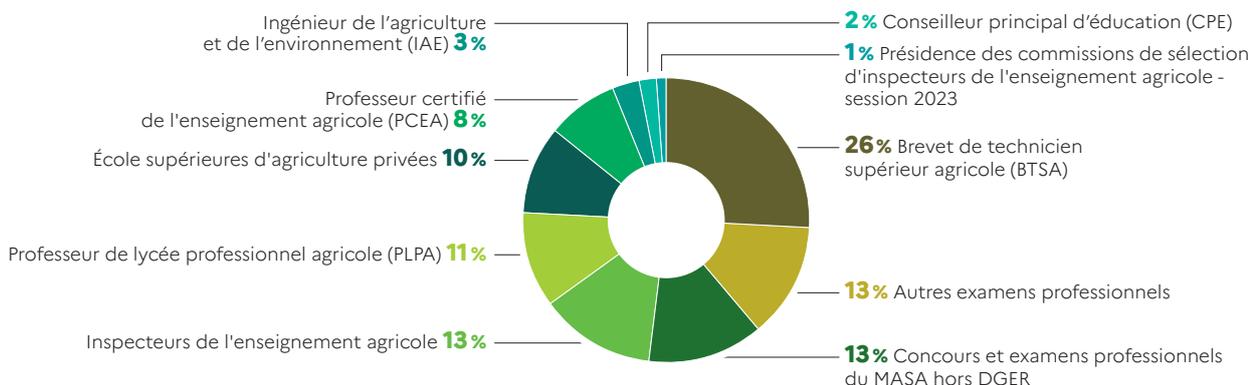
Le CGAAER préside les jurys des écoles d'ingénieurs agronomiques, des concours d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE), des écoles supérieures d'agriculture privées.

Chaque année scolaire, le Conseil général préside les 16 jurys du brevet de technicien supérieur agricole (BTSa), diplôme de niveau 5, qui permet d'exercer des fonctions de technicien supérieur au sein des nombreuses entreprises de production, de transformation, de commercialisation et d'aménagement des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'agroalimentaire, du paysage, de l'environnement. Il prépare également à la responsabilité d'une exploitation ou d'une entreprise agricole ou « para-agricole ».

Il préside les jurys des concours d'accès au corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA), des concours de recrutement de professeurs de lycée professionnel agricole (PLPA), et de recrutement de conseillers principaux d'éducation (CPE).

Il participe également à la présidence des concours et examens professionnels du MASA hors champ de la Direction de l'enseignement et de la recherche (DGER), comme le recrutement des BTS Techniques et services en matériels agricoles (TSMA), l'examen professionnel d'ingénieur de recherche hors classe (IR HC), le concours interne et externe des Ingénieurs de recherche (IR), le concours de techniciens de formation et de recherche (TFR)...

RÉPARTITION DES MISSIONS DE JURY PAR TYPE EN 2023



Missions de représentation

Dans un autre registre, les membres du Conseil général assurent également des missions de représentation extérieure à titre de représentants de l'État, du ministre ou intuitu personæ, dans diverses structures : comités, observatoires et commissions de ministères, établissements publics (enseignement supérieur et recherche, notamment), instituts techniques, pôles de compétitivité, interprofessions et collectivités locales... Ils y exercent des fonctions d'administrateur, d'observateur, d'expert...

La représentation est une posture particulière des membres du CGAAER résultant en général d'un dialogue avec le cabinet ou les directions d'administration centrale. Dans ce cas particulier, la notion d'indépendance s'équilibre avec les exigences découlant de la posture de porte-parole officiel du commanditaire.

LISTE DES REPRÉSENTATIONS CLASSÉES PAR ORGANISMES

ACSEDIATE - Conseil d'administration

- Membre

ACTILAIT - Conseil scientifique

- Membre

AFNOR (Association française de normalisation) - Comité d'orientation stratégique « Agroalimentaire »

- Président

AFNOR -

Comité de coordination et de pilotage de la normalisation

- Responsable ministériel aux normes

AFNOR -

Conseil d'administration

- Responsable ministériel aux normes

AGRISOI (Agri sud-ouest innovation) - Conseil d'administration

- Correspondant national

AgroParisTech - Conseil d'administration

- Membre
- Représentant
- Président
- Vice-président

AgroParisTech - Jury de concours élèves

- Membre

ANFRA (Association nationale pour la formation et la recherche par l'alternance)

- Représentant du MAA

ANJ (Autorité nationale des jeux) - Collège

- Membre

APCA (Chambres d'agriculture France) - Conseil scientifique

- Membre

ARVALIS - Conseil scientifique

- Membre

ASP (Agence de services et de paiement) - Comité d'audit interne

- Personnalité qualifiée

Association 2BS (Biomass, biofuels sustainability) - Comité d'éthique

- Membre

CEREALESVALLEE – Institution

- Correspondante nationale

CNA (Conseil national de l'alimentation) - Concertation au CNA portant sur les risques sanitaires liés aux pratiques alimentaires

- Président

CNDP (Commission nationale du débat public)

- Membre

CNO - Comité d'éthique

- Membre

Codex alimentarius - Comité mixte FAO-OMS d'experts - Principes généraux

- Président

CONL - Commission nationale de labellisation - QualiFormAgri

- Président

CTPS (Comité technique permanent de la sélection)

- Président

CTPS - Colza

- Président

CTPS - Section « Arbres fruitiers »

- Président

CTPS - Section « Betteraves et chicorée industrielle »

- Président

CTPS - Section « Céréales à paille »

- Président

CTPS - Section « Lin et chanvre »

- Président

CTPS - Section « Pomme de terre »

- Président

EFSA - Représentant de la France et de son suppléant au conseil d'administration de l'EFSA

- Représentant

ENFA - Conseil d'administration

- Représentant

ENSP - Conseil d'administration

- Représentant

ENSV-FVI (Ecole nationale des services vétérinaires - France vétérinaire international) - Institution

- Représentant

ENVA (École nationale vétérinaire d'Alfort) - Conseil d'administration

- Membre

ENVT (École nationale vétérinaire de Toulouse) - Conseil d'administration

- Membre

ESB (École supérieure du bois) - Conseil d'administration

- Représentant

FAM (FranceAgriMer) - Conseil d'administration

- Représentant du vice-président

FAM - Commission thématique interfilière « bio économie »

- Participant
- Président

FAM - Commission thématique interfilière « ressources zoogénétiques »

- Participant

FAM - Commission thématique interfilière « Coproduits animaux »

- Président

FAM - Groupe de travail « produits fruits et légumes » au sein de l'OFPM

- Président

FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) - Commission européenne de lutte contre la Fièvre aphteuse

- Président

GSE - PNSE 4 - Co-présidence du Groupe de suivi « une seule santé »

- Co-présidence

IFCE (Institut français du cheval et de l'équitation) - Conseil Scientifique

- Membre

IGEDD (Inspection générale de l'environnement et du développement durable) - Autorité environnementale

- Personne associée

INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) - Mission Agrobiosciences - Comité stratégique

- Membre

IRSTEA - Commission « Appui à la recherche »

- Président

Laboratoire de contrôle des reproducteurs - Conseil d'administration

- Membre

MASA (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire) - Centre d'études et de prospective (CEP) - SSP - comités de pilotage des études - Anticipation des retraits de produits phytopharmaceutiques

- Référents

MASA - CEP-SSP - comités de pilotage des études - Évaluation de la contractualisation rénovée par Egalim et de ses effets sur le revenu des agriculteurs

- Référents

MASA - CEP-SSP - comités de pilotage des études - Marché carbone et agriculture

- Référents

MASA - CEP-SSP - comités de pilotage des études - Poursuite de l'évaluation sur l'alimentation durable en restauration collective

- Référents

MASA - CEP-SSP - comités de pilotage des études - Prospective sur la disponibilité des MAFOR (matières fertilisantes d'origine résiduaire) pour l'agriculture biologique

- Référent

MASA - CEP-SSP - Comités de pilotage des études- Valeurs d'indemnisation des animaux lors d'abattages administratifs

- Référents

MASA – Chef du corps de l'Inspection générale de l'agriculture (IGA)

- Chef de corps

MASA - CNIT (Comité national de l'installation - transmission)

- Représentants

MASA - Collège de déontologie du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

- Membre

MASA - Collège de domaine « Forêt- Bois- Risques naturels en montagnes »

- Président

MASA - Collège de domaine « Transition agroécologique, performance économique et environnementale »

- Président

MASA - Collège de domaine « Alimentation, santé publique vétérinaire et qualité et santé des végétaux »

- Président

MASA - Comité ministériel d'audit interne

- Responsable de l'audit interne

MASA - Comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA)

- Membre titulaire
- Représentant suppléant

MASA - Comité national de l'innovation pédagogique

- Membre suppléant

MASA - Comité national sur l'Hygiène et la Sécurité des Conditions de Travail

- Président

MASA - Comité Scientifique et Technique (CST) de « Cap Protéines »

- Vice-présidence

MASA - Comité technique de l'enseignement agricole (CTEA)

- Représentant

MASA - Commission nationale d'amélioration génétique

- Représentant

MASA - Commission nationale de la certification environnementale (CNCE)

- Président

MASA - Commission spécialisée « Terminologie et néologie »

- Haut fonctionnaire

MASA - Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire - Commission nationale technique (CNT) du Conseil supérieur d'orientation (CSO)

- Membres
- Représentants

MASA - Coordinateur des présidents de jury de concours enseignants (enseignement technique agricole)

- Coordinateur

MASA - DGAL (Direction générale de l'alimentation) - Conseil national de l'alimentation (CNA)

- Membre
- Président
- Vice-présidence

MASA - DGAL - CNA - Comité national d'éthique en abattoir

- Présidence

MASA - DGAL – CNA – Groupe de concertation – Étiquetage des modes d'élevage

- Vice-présidence

MASA - DGER (Direction générale de l'enseignement et de la recherche) - Comité d'évaluation du plan « Enseigner à produire autrement » 2 - 2020-2024 (EPA2)

- Représentant

MASA - DGER - Comité de pilotage des formations d'adaptation à l'emploi des cadres de l'enseignement agricole

- Membre

MASA – DGER - Commission d'orientation de positionnement pour les postes de direction en Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA)

- Membre

MASA - DGPE (Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises) - Commission de normalisation française relative à la norme « chaîne de contrôle pour les produits issus de forêts gérées durablement »

- Présidence

MASA - DGPE - Participation au Comité d'expert pour l'AAP ONVAR (CASDAR 2022-2027) - sélection des ONVAR

- Participant
- Président

MASA - Direction cellule de crise Ukraine

- Directeur

MASA - Haut fonctionnaire au développement durable (HFDD)

- Haut fonctionnaire

MASA - Haut fonctionnaire au numérique agricole (HFNA)

- Haut fonctionnaire

MASA - Haute fonctionnaire en charge de l'égalité des droits (HFED)

- Haut fonctionnaire

MASA - Haut fonctionnaire en charge du handicap et de l'inclusion (HFHI)

- Référent

MASA - Membre de l'équipe projet sur la transformation agricole des outre-mer

- Membres

MASA - Conseil de la surveillance prévu au II bis de l'article L. 253-8 du code rural et de la pêche maritime

- Membre

MASA - Conseil national d'orientation (CNO) des forêts d'exception

- Membre
- Représentant

MASA - Mission ministérielle d'audit interne (MMAI)

- Adjoint au responsable

MASA - MTECT - Chef du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF)

- Chef de corps

MASA - Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires

- Représentants

MASA - OVQ restauration collective

- Correspondants

MASA - Rapporteurs au sein du Comité de règlement des différends agricoles (CRDCA)

- Rapporteurs

MASA - Secrétariat général - Commission d'orientation et de suivi de l'expertise

- Membre
- Représentante du vice-président

MASA - SG - Corps des ISPV

- Chef de corps

MASA - Secrétariat général - Observatoire des missions et des métiers

- Président

MASA - MC - Délégation générale à la langue française et aux langues de France - Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française

- Haut fonctionnaire

MASA - ME - Commission de certification des comptes des organismes payeurs

- Membre
- Représentant
- Vice-présidente

MASA - ME - SG - Service de coordination à l'intelligence économique

- Membre

MEFSIN (Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique) - CICC (Commission interministérielle de coordination des contrôles) - autorité d'audit pour les fonds européens en France

- Membre titulaire
- Membre suppléant

MESRI (Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) - Présidence de la commission nationale d'admission en classes ATS Bio

- Présidence

MIAA - Conseil d'administration

- Membre
- Présidents

Ministère de la Culture - Conseil national des parcs et jardins - Comité du patrimoine ethnologique et immatériel

- Membre

Ministère de la Santé et de la Prévention - Observatoire national de la démographie des vétérinaires

- Membre

MTECT (Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires) - Commission nationale paritaire APCA-FNSEA-RTE-ENEDIS

- Représentants

MTECT - Instance de conseil et d'appui technique pour la prévention des risques naturels

- Correspondant

MTEI (Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion) - Conseil d'orientation sur les conditions de travail

- Représentant

Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) - Institution

- Membre

Partenariat français pour l'eau - Comité de préparation et de suivi de la Conférence mondiale de l'eau – Conseil d'administration

- Représentant titulaire
- Suppléant

Partenariat français pour l'eau - Comité de préparation et de suivi de la Conférence mondiale de l'eau

- Représentant suppléant

Partenariat français pour l'eau - groupe « eau et sécurité alimentaire »

- Présidence

Pulves - Conseil d'administration

- Présidente

QUALITROPIC - Institution

- Correspondant national

Réseau des Écoles nationales d'industries laitières (ENIL) - Conseil d'administration

- Président

TERRALIA – Institution

- Correspondant national

UNESCO - Conseil Scientifique site UNESCO Causses et Cévennes

- Membres

VALORIAL - Institution

- Correspondant national

VEGEPOLYS - Institution

- Correspondante nationale

VITAGORA - Institution

- Correspondant national

> RAPPORTS

LES RAPPORTS

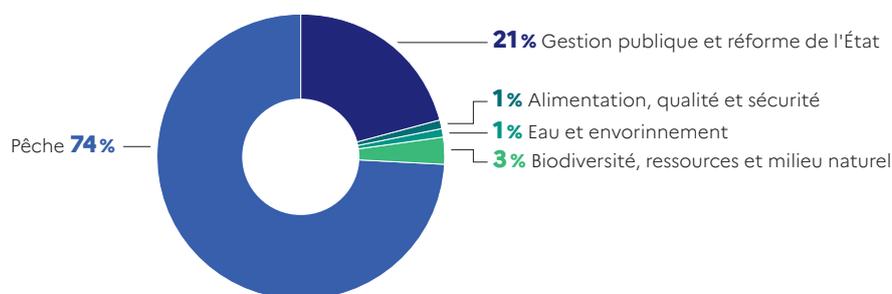
En 2023, 182 rapports ont été remis par les membres du CGAAER. Il s'agit principalement d'audit, d'inspection, de conseil, d'évaluation ou de présidences de jurys.

Ces rapports peuvent correspondre à des missions effectuées avant 2023 et les rapports de certaines missions réalisées en 2022 ou 2023 qui ne seront rendus qu'en 2024

Rapports des missions d'audit et d'inspection

En 2023, 73 rapports d'audit et d'inspection ont été rendus..

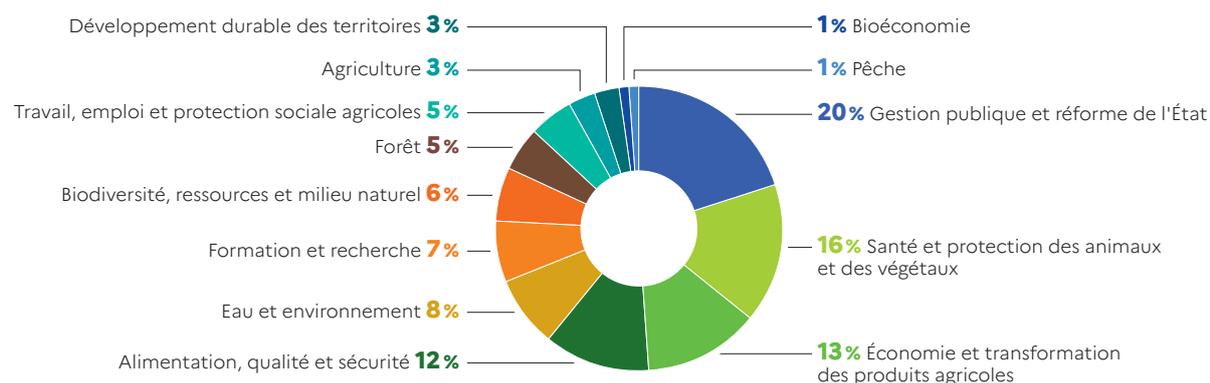
RÉPARTITION DES RAPPORTS D'AUDIT ET D'INSPECTION PAR DOMAINES DE COMPÉTENCES



Rapports des missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation, de gestion de crise et de prospective

En 2023, 86 rapports de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation, de gestion de crise et de prospective ont été rendus.

RÉPARTITION PAR DOMAINES DES RAPPORTS DE MISSIONS HORS AUDIT, INSPECTION ET JURY

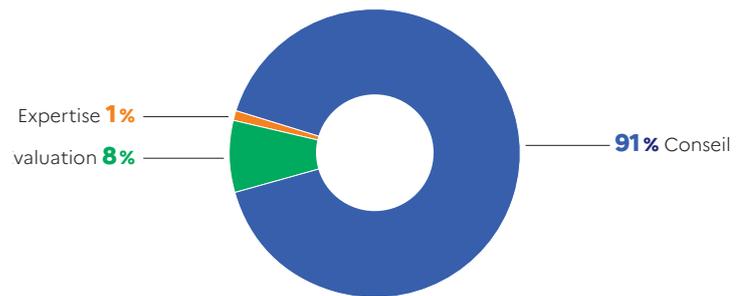


RÉPARTITION DU NOMBRE DE RAPPORTS PAR DOMAINES DE COMPÉTENCE HORS AUDIT, INSPECTION ET JURY

DOMAINES DE COMPÉTENCE	TOTAL
Agriculture	3
Alimentation, qualité et sécurité	10
Biodiversité, ressources et milieu naturel	5
Bioéconomie	1
Développement durable des territoires	3
Eau et environnement	7
Économie et transformation des produits agricoles	11
Forêt	4
Formation et recherche	6
Gestion publique et réforme de l'État	17
Pêche	1
Santé et protection des animaux et des végétaux	14
Travail, emploi et protection sociale agricoles	4
Total	86

RÉPARTITION PAR MÉTIERS DES RAPPORTS DE MISSION HORS AUDIT, INSPECTION ET JURY

MÉTIERS	NOMBRE
Conseil	78
Évaluation	7
Expertise	1
Prospective	0
Autre mission particulière	0
Total	86



ADA Fédération du réseau de développement apicole	CSA Comité social d'administration	FCPR Formation complémentaire par la recherche
ADEME Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	DD(CS)PP Direction départementale (de la Cohésion Sociale et) de la protection des populations	FEADER Fonds européen agricole pour le développement rural
AFNOR Association française de normalisation	DDI Direction départementale interministérielle	FEAGA Fonds européen agricole de garantie
ASP Agence de services et de paiement	DDT(M) Direction départementale des territoires et de la mer	FEAMP Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche
ASPVQSV Alimentation, santé publique vétérinaire et qualité et santé des végétaux	DGAL Direction générale de l'alimentation	GEIQ Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification
CASDAR Compte d'affectation spéciale développement agricole et rural	DGER Direction générale de l'enseignement et de la recherche	GIP Groupements d'intérêt public
CCCOP Commission de certification des comptes des organismes payeurs	DGLFLF Délégation générale à la langue française et aux langues de France	GPEC Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
CGAAER Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux	DGPE Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises	IAA Industries agroalimentaires
CHAIE Comité d'harmonisation de l'audit interne de l'État	DGPR Direction générale de la prévention des risques	IAE Ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement
CICC Commission interministérielle de coordination des contrôles	DITAOM Délégué interministériel à la transformation agricole des outre-mers	IAHP Influenza aviaire hautement pathogène
CMAI Comité ministériel d'audit interne	DRAAF Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	IGAM Inspection générale des affaires maritimes
CNA Conseil national de l'alimentation	ENC Eaux non conventionnelles	IGAS Inspection générale des affaires sociales
COP Contrat d'objectifs et de performance	EPA 2 Enseigner à Produire Autrement, pour les transitions et l'agroécologie	IGEDD Inspection générale de l'environnement et du développement durable
CORENA Comité de rénovation des normes en agriculture	EPLEFPA Enseignement et de formation professionnelle agricole	IGN Institut national de l'information géographique et forestière
COSE Commission d'orientation et de suivi de l'expertise	FCBA Forêt, cellulose, bois-construction, ameublement	INAO Institut national de l'origine et de la qualité

INRAE

Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

INTERAPI

Interprofession des produits de la ruche

IPEF

Ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts

ISPV

Inspecteurs de santé publique vétérinaire

ISST

Inspecteurs santé et sécurité du ministère

ITSAP

Institut technique et scientifique de l'abeille et de la pollinisation

MASA

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

MIGA

Mission d'inspection générale et d'audit

MIPEC

Mission du pilotage des emplois et des compétences

MMAI

Mission ministérielle d'audit interne

MSA

Mutualité sociale agricole

ODARC

Office du développement agricole et rural de la Corse

ODEADOM

Office de développement de l'économie agricole des départements d'outre-mer

ODG

Organismes de défenses et de gestion

OMSA

Organisation mondiale de la santé animale

Onisep

Office national d'information sur les enseignements et les professions

ONVAR

Organismes nationaux à vocation agricole et rurale

PAC

Politique agricole commune

PARSADA

Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures

PEI Agri

Partenariat européen pour l'innovation en agriculture

PFE

Partenariat français pour l'eau

PNDAR

Programme national pour le développement agricole et rural

PNP

Programme national pluriannuel ministériel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail

PRDAR

Programme régional de développement agricole et rural

SDREA

Schéma directeur régional des exploitations agricoles

SGPE

Secrétariat général à la planification écologique

SIAE

Structures de l'insertion par l'activité économique

SIQO

Signes d'identification de la qualité et de l'origine

SVI

Service vétérinaire d'inspection

TAE

Transition agroécologique

UE

Union européenne

CGAAER

CONSEIL GÉNÉRAL

DE L'ALIMENTATION

DE L'AGRICULTURE

ET DES ESPACES RURAUX

LE CGAAER

Le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux participe, sous l'autorité du ministre en charge de l'agriculture qui le préside, à la conception, à la définition et à l'évaluation des politiques publiques du ministère. Le CGAAER assiste le ministre dans la conception d'ensemble des politiques et stratégies et lui fournit les éléments de prospective et de réflexion nécessaires. Il réalise, à sa demande, des missions de conseil, d'expertise, de médiation et de coopération internationale. Il assiste également le ministre dans la gestion des crises.

Principalement composé d'ingénieurs généraux des ponts, des eaux et des forêts, d'inspecteurs généraux de l'agriculture, d'inspecteurs généraux de santé publique vétérinaire, le CGAAER intervient dans sept domaines :

1 > Inspections et audits

Le CGAAER est en charge des audits internes du ministère.

Il assure également le secrétariat du comité ministériel d'audit interne.

Il mène les missions d'inspection des services.

2 > Économie agricole et agroalimentaire

- Politique agricole commune
- Filières agricoles et industrielles
- Exploitations agricoles
- Filières halieutiques et aquacoles
- Biomasse
- Utilisation non alimentaire des produits agricoles
- Agriculture ultra-marine

3 > Alimentation, santé animale et végétale, santé publique

- Politique de l'alimentation
- Sécurité sanitaire
- Qualité nutritionnelle des aliments
- Santé et bien-être des animaux
- Prévention des zoonoses
- Protection des végétaux
- Effets sur l'environnement

4 > Forêts, ressources naturelles et territoires

- Forêt et bois
- Ressources naturelles, eau et sol
- Milieux naturels et biodiversité, en lien avec l'agriculture
- Aménagement et développement des territoires ruraux
- Risques naturels qui les menacent

5 > Formation, recherche et métiers

- Recherche et enseignement supérieur
- Innovation et développement
- Emploi et protection sociale
- Enseignement technique et formation professionnelle agricoles, en lien avec l'évolution des métiers et la transformation du système éducatif

6 > Gestion publique et réforme de l'État

- Gouvernance publique
- Organisation administrative
- Modernisation
- Optimisation des ressources et des performances
- Simplification administrative

7 > International, prospective, évaluation et société

- Prospective
- Études
- Évaluation
- Enjeux climatiques
- Sciences et techniques pour la société
- Questions internationales

L'activité du CGAAER fait l'objet d'une programmation annuelle validée par le ministre. Elle est complétée par des missions d'urgence dictées par l'actualité : crises de marché, crises sanitaires, politique internationale... Le CGAAER produit un rapport annuel d'activité et publie une lettre d'information mensuelle « La lettre du CGAAER ».

CGAAER

251 rue de Vaugirard, 75732 Paris cedex 15, France

Abonnement à La lettre du CGAAER : abonnement.lettre.du.cgaaer@agriculture.gouv.fr



SUIVEZ-NOUS

agriculture.gouv.fr

